

La Revue d'Égypte Economique & Financière

**Organe hebdomadaire d'information sur la vie économique
de l'Égypte et de l'étranger**

ADMINISTRATION et RÉDACTION

LE CAIRE ALEXANDRIE

30, Rue Kasr-el-Nil 9, Rue Rolo
Tel. 46165 Tél. 27360 (7 lignes)
B.P. 465 B.P. 624

Adresse Télégraphique "PUBLIOR"

Concessionnaire Exclusif
de la Publicité :

**SOCIÉTÉ ORIENTALE
DE PUBLICITÉ**

30, Rue Kasr-el-Nil, Le Caire
9, Rue Rolo, Alexandrie

ABONNEMENTS

EGYPTE ETRANGER

UN AN P.T. 100 Lst. 1.10
SIX MOIS P.T. 60 Sh. 18/-

LE NUMÉRO P.T. 3

Au Sommaire :

Le Coton et l'Économie Égyptienne

Les deux points de vue de la question cotonnière

Destructions des parasites et développement de nos exportations.

D'une semaine à l'autre

La Revue Politique Égyptienne

Nos Études Financières

Société Financière et Industrielle d'Égypte

L'Inauguration du Parlement

Texte du Discours du Trône

En Marge du "Plan Reynaud"

Le Redressement Économique de la France

Pour la Reprise du Commerce International

L'Accord Commercial Anglo-Américain

Actualités Économiques

Le marché du blé. — Le contingent du caoutchouc à 50 pour cent.

La Page du Commerçant

RUBRIQUES :

Revue de la Presse Arabe - Echos et Nouvelles - Informations Financières - Informations Économiques de l'Étranger
Chronique de la Bourse des Valeurs - Lettre de Bruxelles
Revue Cotonnière - Revue du Marché de Gros.

LE COTON ET L'ÉCONOMIE ÉGYPTIENNE

LES DEUX POINTS DE VUE DE LA QUESTION COTONNIÈRE

Destructions des parasites et développement de nos exportations

LES RAVAGES DES PARASITES

Notre confrère *La Bourse Égyptienne* a publié, dans un de ses derniers numéros, un article édifiant au sujet des terribles ravages subis par notre récolte par suite de l'activité des divers parasites. Ces derniers ont dévoré près de 2 millions de cantars, ce qui représente 20 % de la production totale de cette saison.

Des chiffres pareils sont vraiment effrayants. Ils témoignent d'une destruction qui prend ainsi les proportions d'une véritable catastrophe nationale.

QUELLES EN SONT LES CAUSES ?

De deux choses l'une : ou bien le gouvernement ne prend pas toutes les mesures nécessaires pour combattre le fléau, ce qui serait vraiment inimaginable, ou bien il n'existe pas encore d'arme suffisamment efficace pour la lutte contre l'ennemi le plus mortel de notre classe agricole, ce qui serait extrêmement malheureux.

On pourrait nous dire aussi qu'il serait injuste de ne voir dans tout cela que la responsabilité qui incombe aux autorités. Pour que l'action de ces dernières puisse réussir, elles doivent de toute nécessité être énergiquement secondées par les cultivateurs eux-mêmes. Or, il est fort possible que dans trop de cas ceux-ci font preuve d'inertie et ne suivent pas à la lettre les instructions données par les Pouvoirs Publics.

PROPAGANDE ECRITE ET VERBALE

Le gouvernement publie une petite revue agricole dont le but est d'instruire le fellah. Il n'y a pas bien longtemps, une étude très intéressante avait été publiée dans cette revue au sujet de la lutte contre les parasites.

Ceux des cultivateurs qui ont pu lire cette étude en ont certainement tiré grand profit, d'autant plus que les rédacteurs de la revue reviennent souvent à la charge et donnent à la question des parasites toute son importance.

Malheureusement, en dépit des efforts magnifiques déployés par le gouvernement pour développer l'instruction et combattre l'analphabétisme, il y a encore beaucoup à faire à ce point de vue, là, spécialement dans nos campagnes.

La majorité des cultivateurs ne saurait être atteinte que par la propagande verbale. Celle-ci donc doit être absolument intensifiée. Comment ?

Lorsqu'il s'agit des villes, la propagande verbale est un chose relativement simple : le développement de la radio au cours de ces dernières années a considérablement facilité la question. Rares sont les demeures, lieux de réunion, etc..., qui ne possèdent pas leur appareil récepteur.

L'IMPORTANCE DES CONTACTS PERSONNELS

Il n'en est évidemment pas de même pour les villages, et jusqu'au jour, peut-être pas très lointain, où la radio s'étendra à tous les coins du pays, seul le contact *personnel* et constant d'agents du gouvernement, avec les cultivateurs pourra offrir une solution au problème.

D'ailleurs, ce contact personnel demeurera précieux en dépit du développement de la radio. Les leçons et conseils donnés par un personnage anonyme, que l'on ne voit pas, et dont on ne connaît que la voix, garderont toujours quelque chose de théorique et n'auront certes pas la même influence que la parole vivante d'un homme que l'on a devant soi, qui peut créer l'enthousiasme par sa propre activité, et illustrer ses conseils d'exemples pratiques et convaincants.

Si cette méthode est déjà employée actuellement par les autorités, nous ne croyons pas qu'on y ait fait appel avec l'insistance voulue.

DEBOUCHES POUR LES DIPLOMES AGRICOLES

Il faut, d'après nous, augmenter considérablement le nombre de ceux que le gouvernement doit dé-

léguer pour instruire le fellah, lui donner des conseils relativement non seulement à la lutte contre les parasites, mais aussi en ce qui concerne les méthodes agricoles modernes qui pourront lui permettre de développer ses récoltes tout en enrichissant le pays entier.

Et qui serait mieux désigné pour ce travail que les diplômés des écoles agricoles dont le gouvernement se préoccupe tellement depuis quelque temps ? Voilà donc un moyen des plus efficaces pour combattre le chômage et donner l'occasion à bon nombre de jeunes gens de se rendre utiles à leur pays.

SACRIFICES NECESSAIRES ET PROFITABLES

Que l'on ne nous réponde pas que c'est l'argent qui manque pour mener à bien de tels projets ! Quand on a devant l'esprit l'importance des destructions que subit chaque année la fortune nationale, on doit comprendre que *tout* doit être tenté pour éviter le retour des catastrophes telles que celle qui s'est abattue cette année sur nos agriculteurs. D'ailleurs, même si on ne parvient, par la méthode que nous indiquons, à ne sauver qu'une partie de la production cotonnière, ce fait compensera à lui seul les débours qui seront occasionnés au gouvernement.

Le développement de la production qui résulterait du nouvel effort que nous préconisons donnerait un nouvel essor à l'activité économique du pays, et augmenterait automatiquement le rendement des impôts. Ainsi, nous sommes convaincus que le Trésor ne tarderait pas à récupérer d'un côté ce qu'il aurait été obligé de dépenser de l'autre.

Naturellement, les recherches en vue de trouver de nouveaux moyens de destruction des parasites devront être poursuivies sans relâche. Il y va de l'avenir même de l'économie égyptienne.

(Lire la suite en page 15)

Nos Études Financières

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE ET INDUSTRIELLE D'EGYPTE

Cette Société fut créée en 1929, par l'Egyptian Salt & Soda, sous la législation égyptienne, avec pour objet de pouvoir de sa propre initiative ou de concourir d'une manière quelconque à la création de toutes affaires ou entreprises industrielles, financières ou commerciales.

A sa création, la Société s'était intéressée à quelques affaires industrielles. Dès 1936, elle liquide ces intérêts, pour consacrer toutes ses disponibilités pour la construction d'usines pour la fabrication de l'acide sulfurique et du superphosphate, produits dont l'Égypte est tributaire de l'étranger.

En juillet 1938, la Société terminait ses installations pour la production de l'Acide Chlorhydrique.

Le développement rapide de l'activité de l'entreprise nécessitait l'augmentation de son capital. Ce dernier qui était de 50.000 livres, fut porté à 150.000 par décision de l'Assemblée générale Extraordinaire du 15 décembre 1937. Cette augmentation du capital devait assurer à la Société l'indépendance nécessaire en vue du développement de son programme. Car jusqu'ici, c'était la Salt and Soda, en sa qualité de principal intéressé qui fournissait l'aide financière dont la Société avait besoin.

Bien que décidée en décembre 1937, l'augmentation du capital ne fut réalisée qu'au cours du mois de mai 1938.

Voici comment se présentent les bilans pour les deux derniers exercices:

	L.E.	L.E.
Actif :	30/6/37	30/6/38
Terrain	4.631	4.631
Bâtiments et Constructions	26.953	27.485
Machines et Installations	61.657	67.986
Constructions et Installations en cours	—	5.992
Caisse et Banques	2.334	40.657
Stock Production, Matières premières approvisionnement	20.003	31.979
Débiteurs divers	777	978
Frais payés d'avance	117	520
Mobilier et Accessoires	1	1
Total	116.473	180.229

Passif :		
Capital	50.000	150.000
Réserve statutaire	645	771
Réserves diverses	2.151	9.635
Créditeurs et provisions diverses	49.151	10.075
Profits et Pertes	14.526	9.748
Total	116.473	180.229

Si l'on examine l'actif du bilan, on relève tout de suite, les indices du développement de l'activité de la Société. D'une année à l'autre, la valeur des installations et machines augmentent de plus de 12.000 livres, y compris les installations en cours.

D'autre part, le stock de production, matières premières, etc., s'accroît de L.E. 12.000 environ. Or, ce développement est fort rapide, puisqu'il constitue une augmentation de plus de 50% sur les chiffres de 1937. La Société ne s'arrête pas là. Dans son rapport présenté à l'Assemblée Générale tenue récemment, le Conseil déclarait que l'installation pour la production de l'Acide Chlorhydrique a été achevée en juillet dernier et que sa mise en marche a eu lieu immédiatement après.

Or, le bilan étant arrêté au 30 juin de chaque année, c'est dans celui du prochain exercice qu'apparaîtront les chiffres relatifs à cette nouvelle activité.

Toujours à l'actif, enregistrons l'augmentation sensible des disponibilités en caisse et dans les banques: L.E. 40.657 contre 2.334 en 1937. La Société dispose ainsi des fonds nécessaires qui lui permettront de faire face aux exigences d'une activité toujours croissante.

Au passif, on peut enregistrer l'augmentation du capital et, surtout, la diminution semble des créditeurs. La Société, grâce aux disponibilités que lui a procurées l'accroissement de son capital, a pu rembourser sa dette envers la Salt and Soda.

Quant aux résultats, voici comment se présente le compte de Profits et Pertes pour les deux derniers exercices :

Compte de Profits et Pertes		
Avoir :	30/6/37	30/6/38
	L.E.	L.E.
Bénéfices d'exploita-		

tion et revenus divers	7.104	18.522
Doit :		
Frais généraux, divers	2.282	2.349
Amortissements bâtiments et Machines	2.028	8.348
Provision pour créances douteuses	123	477
Amortissement mobilier, etc.	142	—
Bénéfices exercice	2.529	7.348
	7.104	18.522

D'une année à l'autre, les résultats nets ont presque triplé, malgré une augmentation sensible des amortissements. Ces derniers ont atteint près de 9.000 livres pour 1938 contre seulement L.E. 2.150 en 1937. Au 30 juin 1938, les amortissements et réserves atteignent plus de 10.000 livres, soit 10% de la valeur totale de toutes les immobilisations. Ce pourcentage est d'autant plus important qu'il a été obtenu au cours d'une période active d'installations et en deux ans seulement.

Les résultats obtenus pour 1937/38 ont permis de distribuer un coupon de P.T. 20, à chacune des 37.500 actions formant le capital actuel. Or, comme nous l'avons signalé au début de notre étude, l'augmentation du capital n'a été réalisée qu'un ou deux mois seulement avant la clôture de l'exercice. Dans ces conditions, on peut admettre que ces résultats ont été obtenus avec le capital initial de 50.000 livres.

Les perspectives d'avenir se présentent comme fort brillantes. La Société est en plein développement. Chaque année, elle procède à la fabrication de nouveaux produits. Ainsi, pour l'exercice en cours, elle a procédé à la fabrication de l'Acide Chlorhydrique. Et d'une façon générale, les produits de la Société ont rencontré la faveur des consommateurs.

Il est permis d'augurer que les résultats de l'exercice qui se terminera au 30 juin 1939 seront sensiblement supérieurs aux précédentes années. On peut donc estimer qu'au cours actuel de L.E. 6 3/16, le titre constitue un excellent placement et offre des perspectives sérieuses de plus-value.

D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

LA REVUE POLITIQUE ÉGYPTIENNE

Dans la Dynastie

Toute cette semaine, la vie publique a été dominée par l'heureuse naissance de S.A.R. la Princesse Ferial. Cet événement, coïncidant avec les fêtes du Bairam et l'inauguration du Parlement, a partout créé une atmosphère de joie et de fête.

Une fois de plus l'immense popularité des Souverains s'est manifestée sans réserve. La fermeture des administrations, des ministères et de nombreuses maisons privées, sans parler de la Bourse, a naturellement rallen-



ti le rythme économique et financier du pays. Le discours du Trône, que la presse quotidienne a déjà publié, a été comme il convient, l'objet principal des commentaires officiels et privés. Ce document, d'une rédaction extrêmement simple, n'en trace pas moins les grandes lignes de la politique du pays. Nos lecteurs l'ont déjà lu et nous n'y reviendrons donc pas. Bornons-nous à souligner que la ferme impulsion royale s'y révèle à chaque ligne. Fait caractéristique, la presse arabe dans son ensemble a très bien accueilli les sacrifices que l'Etat va bientôt demander à la masse des contribuables. Chacun veut y voir la garantie indispensable de la sécurité de l'Egypte. Si les fonds qui iront à l'armement national sont judicieusement dépensés, personne n'aura de peine à se rallier à ce point de vue.

L'Italie et le Canal
de Suez

La campagne de la presse italienne au sujet d'une participation possible du gouvernement de Rome à l'admini-

stration du Canal de Suez prend graduellement la forme d'une revendication formelle. S'il est difficile de prévoir dès à présent l'aboutissement de cette campagne, on peut bien affirmer sans risque de se tromper que les prétentions romaines ne pourront recevoir un jour satisfaction que dans le cadre d'un règlement général franco-italien et anglo-italien. Jusqu'alors il faut accueillir avec la plus stricte réserve les informations des agences de presse.



Vers un Cabinet

Abdel Fattah Yéhia?

Les bruits de crise ministérielle que nous avons rapportés la semaine dernière dans ces colonnes se sont avérés exacts. Le conflit entre le ministre de la Justice et la haute magistrature, n'a pu être réglé et les pourparlers qui continuent derrière les coulisses demeurent extrêmement laborieux, sinon voués à un échec presque certain. Toutefois, la crise en question éclaterait plutôt à l'occasion de la retraite imminente, paraît-il, du Président du Conseil. Celui-ci, en effet, sur l'intervention énergique de ses médecins se déciderait à quitter le pouvoir pour soigner une santé qui, nous avons le regret de l'annoncer, serait plutôt précaire. Dans ces conditions, S.E. Abdel Fattah Yéhia pacha et non S.E. Ismail Sedky pacha, serait appelé à constituer le ministère. Cette combinaison n'est pas sans offrir de grosses difficultés, car le successeur de S.E. Mohamed Mahmoud pacha, se heurterait, dans le choix de ses collègues, aux complications de partis. On assure qu'au sein des libéraux-constitutionnels, l'entente est loin d'être parfaite sur la personne des ministres et des ministrables susceptibles de les représenter au sein du



nouveau gouvernement. D'autre part, il n'est pas dit que la répartition des portefeuilles saadistes telle qu'elle est à l'heure actuelle agréera au nouveau président du Conseil ou que les Saadistes agréeront la répartition exigée par ce dernier. Nous sommes les premiers à reconnaître le caractère prématuré de cette information, mais nous avons de bonnes raisons de croire qu'elles traduisent bien, en tout cas, les perspectives qui se dessinent.

Le Déficit de la récolte

Cotonnière

Le public a été quelque peu ahuri d'apprendre dans les colonnes de « La Bourse Egyptienne », que les parasites du coton ont détruit cette année quelque chose comme deux millions de cantars du précieux produit. La perte colossale que ces ravageurs ont infligée au pays parle d'elle-même. Des millions de livres ont été perdues pour l'économie nationale. Il est grand temps que le gouvernement proclame un concours international doté de grandes primes afin que les savants du monde entier soient appelés à diriger leurs recherches de ce côté. L'extermination facile, pratique, efficace des parasites du coton doit pouvoir être découverte. Le gouvernement égyptien, premier intéressé à ce résultat, devrait si l'on peut dire mobiliser les spécialistes de toutes les nations et ne reculer devant aucun sacrifice pour libérer le fellah de ce mortel ennemi.



La Loi sur les Assurances

On attend d'un moment à l'autre, la publication d'une loi destinée à avoir de grandes répercussions dans le pays, nous voulons parler de la loi sur les assurances. Le but principal de la législation envisagée est la sauvegarde des intérêts des assurés. Les compagnies devraient à cet effet investir leurs réserves en Egypte.

Nous examinerons plus en détail ce projet, premier du genre dans la Vallée du Nil.

L'INAUGURATION DU PARLEMENT

TEXTE du DISCOURS du TRONE

C'est avec une solennité particulièrement imposante, que venait relever encore l'heureux événement de la naissance de la Princesse Ferial, que S.M. le Roi Farouk inaugurerait la nouvelle session parlementaire.

Le Discours du Trône, dont nous publions ci-dessous le texte complet, revêt une importance toute particulière, car le Parlement est appelé à examiner une série de lois de toute nécessité, dont celles relatives au nouveau régime fiscal, et celles relatives à la refonte de la législation commerciale.

Voici le texte du Discours du Trône :

Messieurs les Sénateurs,
Messieurs les Députés.

Je vous adresse Mon meilleur salut et Je vous félicite pour l'ouverture de cette session parlementaire où Je souhaite que vous remportiez autant de succès que dans la session écoulée, au cours de laquelle, ne ménageant pas vos efforts, vous avez continué vos travaux pendant la saison chaude avec le scrupuleux souci de servir l'intérêt général de la manière la plus parfaite. Vous êtes allés aussi loin que possible dans cette voie, au milieu d'une atmosphère de véritable entente et l'étroite coopération pour le bien de tous, si bien que votre activité a été hautement estimée et a mérité les plus sincères éloges.

La naissance de la Princesse Ferial

Je vous adresse, ainsi qu'à la nation tout entière, Mes remerciements cordiaux pour les sentiments de profond attachement et de noble loyalisme que vous avez tous manifestés à la naissance de Ma fille la Princesse «Ferial».

Je demande à Dieu que cet heureux événement soit un augure de bonheur et de prospérité pour vous, pour Mon peuple généreux et pour Moi.

Le programme de défense nationale

Messieurs les Sénateurs,
Messieurs les Députés,

La crise internationale qui a failli, en septembre dernier, jeter

l'univers dans la guerre a été un puissant stimulant pour Mon Gouvernement dans la réalisation de son programme de défense nationale. Ainsi, il a augmenté les effectifs de l'armée, dont il a élevé, par ailleurs, le niveau culturel. Il a accordé ses plus grands soins aux forces aériennes, tout en se mettant à l'oeuvre pour créer des unités navales qui compléteront les moyens de protection de notre littoral. Il prépare en ce moment les projets de création de fabriques de munitions, d'armes légères et d'avions, tenant à doter l'armée de l'outillage le plus moderne et à permettre à l'Egypte de pourvoir elle-même à son armement dans la plus large mesure possible.

Mon Gouvernement attache, d'autre part, le plus vif intérêt à l'enseignement militaire sous toutes ses formes. Ainsi, il a donné de l'extension aux diverses institutions de préparation militaire pour officiers et sous-officiers, fondé une école supérieure d'Etat-Major et augmenté le nombre des boursiers envoyés dans les écoles militaires de l'étranger.

De plus, ayant remis à l'étude la loi sur le service militaire, il l'a modifiée suivant les besoins de la défense nationale. Cette loi vous a été présentée pour que vous l'examiniez au début de cette session.

Le but de Mon Gouvernement est que nous puissions parfaire nos effectifs de guerre dans la mesure que commande notre devoir de sauvegarder notre indépendance et notre existence, de défendre nos droits et notre dignité. Mais nous n'en sommes pas moins désireux de voir les divers Etats adopter la politique d'entente et de persuasion pour régler leurs conflits en toute justice et équité, afin que la paix étende ses ailes sur l'univers entier.

Le relèvement du niveau de la vie

Mon Gouvernement s'est employé à réaliser les moyens propres à élever le niveau de la vie privée et publique. Il a assuré au fellah les conditions élémentaires d'hygiène par la diffusion de l'enseignement sanitaire parmi les habitants. Il a franchi une importante étape dans l'exécution de son projet de fourniture d'eau potable aux populations rurales et dans la création d'hôpitaux de markaz. Il n'épar-

gne, en même temps, aucun effort pour combattre les maladies graves, tant dans les villes que dans les campagnes, par l'établissement de sanatoriums pour la tuberculose pulmonaire et d'hôpitaux pour les maladies endémiques.

En vue d'améliorer les conditions sanitaires et sociales de la classe ouvrière, Mon Gouvernement a fini de prendre toutes les dispositions voulues pour la construction du premier bloc d'habitations ouvrières, dont l'aménagement sera bientôt achevé. D'autre part, il s'emploie sérieusement à combler les lacunes que présente la législation ouvrière existante.

L'Egypte à la S.D.N.

La participation de Mon Gouvernement aux travaux de la Société des Nations a eu une grande répercussion sur l'étude des questions d'hygiène sociale qui sont de nature à relever le niveau général de la vie dans le pays. Mon Gouvernement vous présentera sous peu les projets de lois destinés à atteindre ce but.

L'accroissement de la production nationale

Ayant en vue le développement de la richesse nationale, Mon Gouvernement entreprend des recherches sur les ressources du pays en matières premières et sur l'emploi de ces matières pour l'accroissement de la production industrielle. Il se préoccupe également de la richesse agricole, soit par l'extension des cultures grâce au développement des moyens d'irrigation et de drainage et à l'amendement des terres, soit par la découverte de nouvelles variétés agricoles qui soient de qualité supérieure, opposent une forte immunité aux maladies et puissent, si elles en sont atteintes, être aisément guéries. Il veille, d'autre part, à protéger le pays contre les dangers des hautes crues, se proposant à étudier les projets les plus efficaces pour atteindre ce but.

Les grands travaux d'utilité publique

Mon Gouvernement a fini de consolider le Barrage d'Assiout et il espère terminer la construction des

Barrages Mohamed Aly à la fin de 1939. Il s'efforce d'augmenter les ressources en eau dans le désert occidental et de développer l'agriculture dans les oasis, afin de faciliter les moyens d'existence aux habitants de ces régions. Il vous présentera, dans le courant de cette session, un projet de loi sur l'irrigation pour remplacer le règlement sur les digues et canaux.

Mon Gouvernement accorde toute son attention au projet d'électrification des chutes d'Assouan ainsi qu'aux projets de fabrication d'engrais et autres qui en découleront.

La lutte contre le chômage

Tenant sa promesse de trouver de nouveaux débouchés pour lutter contre le chômage, Mon Gouvernement a décidé de réserver aux diplômés de la Faculté d'Agriculture et des autres écoles agricoles une partie des terrains de l'Etat qui ont été amendés dans le Nord du Delta. De plus, il a obtenu qu'un certain nombre de jeunes gens fussent entraînés aux travaux des maisons d'exportation de coton.

Mon Gouvernement déploie des efforts considérables pour organiser et relever le commerce et l'industrie. Outre les lois que vous avez votées à cet effet, il en est d'autres qui sont encore entre vos mains. Par ailleurs, des mesures actives sont prises pour rehausser le bon renom des produits égyptiens à l'étranger et pour favoriser le tourisme en Egypte.

La situation financière du pays

Mon Gouvernement se préoccupe tout particulièrement de la situation financière générale. C'est pourquoi il étudie le projet de création d'une banque centrale qui contribuerait à organiser le marché financier de l'Egypte. Il se propose de vous présenter ce projet dans le courant de cette session, comme il espère vous soumettre un projet de loi sur le contrôle des sociétés d'assurances.

Mon Gouvernement continue de prendre des dispositions spéciales pour venir en aide aux cultivateurs grevés de dettes par suite de la crise économique. Il a l'intention de vous présenter, avant le 31 décembre prochain, date à laquelle expirera le délai de suspension des ventes forcées, un projet de loi pour le règlement des dettes hypothécaires, qui saura concilier les divers intérêts en présence.

Mon Gouvernement s'est mis d'accord avec le Crédit Agricole pour donner de l'extension aux avances agricoles et pour réduire le taux de l'intérêt dans certains cas,

afin d'alléger les charges des cultivateurs.

Le problème des cotonnades

Il y a lieu de signaler que le ministère des Finances a réalisé un projet de règlement sur les importations de tissus de coton. Ce projet, qui ne comporte aucun engagement de sa part, veille à ne pas nuire aux intérêts des consommateurs, sauvegarde pleinement l'avenir de l'industrie nationale et contribue à favoriser les exportations cotonnières, sur une base garantissant un traitement équitable pour tous les pays avec lesquels nous nous livrons au commerce du coton et des cotonnades.

Les communications et l'aviation

Mon Gouvernement travaille au développement des communications terrestres, fluviales et aériennes. Dans ce but, il n'épargne rien pour activer et développer le commerce et le transport par la modification des voies navigables, la construction de lignes ferrées, de digues et de ponts, l'établissement des routes prévues par le Traité, la création de bureaux de poste et de télégraphe.

Mon Gouvernement accorde sa sollicitude à l'aviation civile et se préoccupe d'encourager les jeunes gens à devenir des aviateurs. Il tient, d'autre part, à aménager pour cette aviation des aéroports spéciaux à Alexandrie et à Sousse.

Il a élaboré un projet de loi pour réglementer le bâtiment et un autre pour réglementer le lotissement des terrains de construction, qui, tous deux, vous seront présentés dans le courant de cette session.

Les libertés publiques et la justice

Mon Gouvernement attache une importance particulière aux libertés publiques, qu'il tient à garantir tant pour maintenir l'ordre que pour inculquer fortement l'esprit constitutionnel à tous les Egyptiens. La justice étant le principal élément de cette garantie, Mon Gouvernement a élaboré un projet de loi sur le statut de la magistrature, qui, tout en réalisant le recrutement de bons magistrats, assure leur indépendance et les entoure des garanties propres à leur faciliter le parfait accomplissement de leur haute mission.

De même, Mon Gouvernement a élaboré le projet de loi portant règlement du barreau, qui est de nature à maintenir les avocats à un niveau digne de l'honneur de

leur profession, en leur donnant toutes les garanties pour bien s'acquies de leur tâche. Ces deux projets vous ont été présentés dans le courant de la session écoulée.

Au cours de la présente session, Mon Gouvernement vous présentera la législation du statut personnel pour les communautés non musulmanes et le code de procédure en matière civile et commerciale. Il espère, d'autre part, terminer le code civil et le code de commerce, ainsi que le code de statut personnel musulman.

L'enseignement élémentaire et supérieur

Mon Gouvernement a redoublé d'efforts pour propager l'enseignement élémentaire, qui a été presque généralisé dans les Gouvernorats et dans la plupart des chefs-lieux de Moudirihs. Il a l'intention de compléter sa propagation le plus tôt possible dans toutes les parties du pays et d'en faire, pour la jeunesse, un instrument d'orientation vers l'agriculture, le commerce et l'industrie, afin d'en accroître le rendement.

La santé des élèves, leur alimentation et les soins à leur donner en cas de maladie font l'objet d'une sollicitude spéciale de la part de Mon Gouvernement, qui, par ailleurs, accordant le plus vif intérêt à l'éducation physique, a introduit l'entraînement militaire dans les écoles secondaires, spéciales et supérieures, ainsi qu'à l'Université.

L'Université Fouad 1er a renoncé à limiter le nombre des admissions dans certaines Facultés. Elle a veillé à assurer l'enseignement universitaire à tous, suivant les aptitudes de chacun et conformément aux besoins du pays. Ainsi, les Facultés des Sciences et de Médecine ont accepté cette année le double du nombre habituel d'étudiants, tandis que la Faculté d'Agriculture et la Faculté Polytechnique en ont admis le plus grand nombre possible.

Mon Gouvernement a créé à Alexandrie des sections pour les Facultés des Lettres, de Droit et de Médecine, qui seront le noyau de l'Université Farouk 1er. Cette ville reprendra ainsi les traditions de son illustre passé scientifique, et l'émulation entre les diverses universités contribuera au développement de l'enseignement universitaire et de la recherche scientifique.

Les établissements religieux

L'Université d'El Azhar et les Etablissements religieux sont l'objet, de la part de Mon Gouvernement, d'une sollicitude toute

particulière que justifie l'éminente mission dont ces institutions religieuses portent la charge. Mon Gouvernement s'efforce d'en aider les dirigeants et les étudiants de diverses manières pour leur faciliter l'accomplissement de cette mission.

La sécurité intérieure

Mon Gouvernement a dirigé ses meilleurs efforts vers le raffermissement de la sécurité dans toutes les parties du territoire. Il vous présentera un projet de loi pour la surveillance des éléments qui menacent la sécurité, des vagabonds et des suspects. Il vous présentera également un projet de loi pour réglementer l'immigration, afin de fermer les portes de l'Egypte aux dangereux éléments de l'étranger.

Dans le courant de cette session, vous serez saisis d'un projet de loi sur les omdehs et les cheikhs de village, qui comblera les lacunes dévoilées par l'expérience dans la loi de 1895 et préparera le terrain à la refonte des institutions locales de façon à réaliser de vastes réformes dans les campagnes.

Mon Gouvernement a créé le Département de la Protection des Civils contre les Raids Aériens, afin de mettre la population à l'abri des dangers inhérents aux guerres modernes. Cette administration poursuit activement l'accomplissement de sa tâche.

Un Conseil d'Etat pour les fonctionnaires

Les fonctionnaires de l'Etat ayant constaté que la justice leur était appliquée à tous indistinctement, il a été possible de redoubler l'effort dans le domaine des réformes. Mon Gouvernement mettra entre vos mains, dans le courant de cette session, un projet de loi instituant le Conseil d'Etat, dont les attributions rassureront davantage les fonctionnaires sur l'observance d'une juste impartialité dans les nominations, les avancements et la discipline. De plus, il prépare un cadre général qui sera appliqué à toutes les catégories de fonctionnaires.

La liberté et la dignité de la presse

Mon Gouvernement tient à cœur de relever le niveau de la presse, de sauvegarder sa dignité et de garantir sa liberté dans les limites de la loi. Il vous présentera un projet réglementant le statut de la presse, qui organisera les droits, les privilèges et les obligations des journaux et des journalistes.

Les dépenses et les recettes

Point n'est besoin de dire que la nécessité où se trouve le pays de parfaire ses moyens de défense, de relever le niveau de la vie sociale et de réaliser les réformes impérieuses a grevé le budget de l'Etat de lourdes charges qui rendent urgente la double tâche de comprimer les dépenses et d'accroître les recettes. Mon Gouvernement vous a d'ailleurs présenté, au cours de la session écoulée, des projets de lois destinés justement à augmenter les revenus de l'Etat. Il est résolu, d'autre part, à comprimer les dépenses de manière à équilibrer le budget malgré ses nouvelles charges. Il ne fera appel à la Réserve que pour faire face aux dépenses exceptionnelles auxquelles ce fonds doit être consacré.

Il est agréable à Mon Gouvernement d'annoncer que les ressources ordinaires du pays et ses ressources de réserve suffisent amplement, sur cette base, à pourvoir à ses besoins vitaux dans tous les domaines.

L'Egypte et l'Orient

Mon Gouvernement entretient les meilleurs rapports d'amitié et de sympathie avec les Etats orientaux et arabes. Il veille soigneusement à collaborer avec eux et à s'acquitter de ses devoirs à leur égard de façon à raffermir et à consolider davantage ces rapports.

Mon Gouvernement a terminé la restauration de la Mosquée et de la Tombe du Prophète à Médine et il a installé une clinique dans cette ville, remplissant ainsi un devoir agréable à la fois pour lui, pour tous les Egyptiens et pour tous les Musulmans.

Les fiançailles de S.A.R. la Princesse Fawzia

Les fiançailles de Son Altesse Impériale Shahpur Mohamed Rida Pehlawi, Prince Héritier d'Iran, avec Son Altesse Royale la Princesse Fawzieh, Notre Soeur, furent une heureuse occasion d'affirmer les rapports de fraternité et d'amitié qui unissent les deux pays.





"AL CHARK"

PREMIERE SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE D'ASSURANCE-VIE

Siège Social: En l'immeuble de la Compagnie
15, Rue Kasr-El-Nil — Place Soliman Pacha
14, Rue Soliman Pacha.

Branches Pratiquées
VIE - INCENDIE - RISQUES DIVERS

CAPITAUX ASSURÉS AU 31 DÉC. 1937

L.E. 2.854.000

TARIFS AVANTAGEUX

COMBINAISONS INTÉRESSANTES

MAXIMUM DE GARANTIES

RÉSERVES INVESTIES EN EGYPTE

TOUS RENSEIGNEMENTS FOURNIS GRATUITEMENT



Le traité avec la Turquie

Mon Gouvernement a échangé avec la Turquie les instruments de ratification relatifs aux traités d'amitié et d'établissement et à la convention sur la nationalité.

Nous partageons la profonde douleur qu'ont ressentie le Peuple et le Gouvernement turcs à la mort de l'illustre Président de la République, feu le Ghazi Kémal Ataturk, et nous souhaitons sincèrement que, sous son successeur, la Turquie jouisse de la sollicitude et de la protection divines.

Les rapports avec l'Angleterre et l'Etranger

Les rapports de Mon Gouvernement avec les autres Etats, notamment l'Etat allié, s'inspirent toujours du meilleur esprit d'amitié. Mon Gouvernement s'emploie à exécuter le Traité d'Amitié et d'Alliance avec le même esprit qui l'avait dicté. Lors de son séjour à Londres en juillet dernier, le Chef de Mon Gouvernement a engagé des négociations avec le Gouvernement de Sa Majesté Britannique pour modifier les clauses de ce Traité relatives au coût des casernes et à la subvention que l'Egypte payait au Soudan.

Mon Gouvernement a suivi avec un profond intérêt les développements de la dernière crise internationale; il a échangé ses vues avec notre Allié et pris ses dispositions pour sauvegarder la tranquillité et l'intégrité du pays. Cet échange de

vues avec notre Allié a eu pour effet de faciliter notre préparation pour faire face aux éventualités.

Au cours des derniers mois, Mon Gouvernement a pris part à plusieurs négociations internationales ayant un effet direct sur la sécurité et la souveraineté de l'Egypte. Non seulement il a participé aux entretiens de Rome du mois d'avril dernier qui ont abouti aux Accords dont vous avez été saisis, mais aussi il a précisé, au cours de la session de l'Assemblée de la Société des Nations, son attitude à l'égard de l'article 16 du Pacte de cette Société, en optant pour le caractère facultatif des sanctions. D'autre part, il a fait convoquer une Conférence à Paris, qui a abouti à la suppression du Conseil Sanitaire Maritime et Quarantenaire, dont les attributions passeront désormais aux autorités égyptiennes. Enfin, il négocie avec les Etats intéressés la suppression de la Caisse de la Dette Publique.

La question palestinienne

Saisissant l'occasion de son séjour à Londres au cours de l'été dernier, le Chef de Mon Gouvernement s'est entretenu avec les hommes d'Etat britanniques sur le problème palestinien, dans le but de lui apporter une solution juste et équitable qui sauvegarde les droits des Arabes et fasse régner la tranquillité dans le pays. D'autre part, à la dix-neuvième session ordinaire de l'Assemblée de la Société des Nations, Mon Gouvernement a, dans le même but, exposé sa manière de voir au sujet de ce problème. Quoi qu'il en soit, il

nourrit toujours le grand espoir que ce problème sera traité avec l'esprit d'équité qui rétablira la paix dans le Pays des Lieux Saints.

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Le sentiment des responsabilités du pouvoir, que partagent le Parlement et le Gouvernement, ainsi que la véritable entente et l'étroite coopération qui existent entre eux ont aidé Mon Gouvernement à exécuter, sous votre contrôle et à la lumière de vos conseils, le programme qu'il s'était tracé et à réaliser ce que le temps matériel lui permettait de réaliser. Je suis parfaitement convaincu que le maintien de cette coopération sera un puissant facteur grâce à quoi cette politique rendra tous ses fruits, et qui aura les plus heureux effets sur le progrès et la prospérité du pays.

Je prie Dieu de diriger nos pas et de nous inspirer, vous et Moi, pour la grandeur de notre chère Patrie.

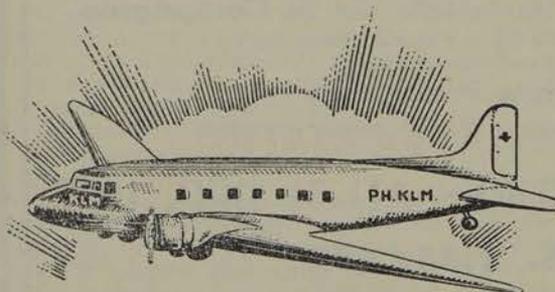
(27 Ramadan 1357 -- 19 novembre 1938).

(Traduction).

LES RELATIONS ECONOMIQUES EGYPTO..SOUDANAISES

Les milieux soudanais se sont vivement intéressés aux nouvelles du Caire disant que le ministère du Commerce et de l'Industrie a adopté plusieurs dispositions tendant à resserrer les relations économiques avec le Soudan.

Ces mêmes milieux approuvent le rapport élaboré à cet effet par M. Hassan Sakr, secrétaire de la Commission permanente du Soudan au ministère du Commerce, et les suggestions y contenues.



KLM

ROYAL DUTCH
AIR LINES

3 SERVICES PAR SEMAINE

EGYPTE-EUROPE — EGYPT-EXTREME-ORIENT

et vice versa

RAPIDITE - REGULARITE - CONFORT

AGENTS :

F. VAN DER ZEE

Alexandrie, 10, rue Chérif Pacha, Tél. 28655

NETHERLANDS TRAFFIC AGENCIES

Le Caire, 7, Sharia Manakh, Tel. 41559

C. I. EYRES Port Saïd, 23, Quai Sultan Hussein, Tél. 2500

DIACARIS SHIPPING AGENCY, Suez, Tél. 149

EN MARGE DU "PLAN REYNAUD"

Le Redressement Economique de la France

La partie maîtresse du plan de redressement de M. Paul Reynaud envisage la nécessité de développer la production et le commerce extérieur. Les chiffres que viennent de publier MM. Rist et Schwob dans la *France Economique et Financière*, au sujet des revenus et de la balance des comptes de la France, montrent nettement — et contrairement aux opinions émises par les marxistes — que c'est bien là que se trouve le mal dont souffre le pays.

Voici — en millions de francs 1928, Poincaré — comment s'est présentée la balance française des revenus pour 1937 :

	Crédit	Débit
Balance du commerce extérieur	—	10.050
Frets maritimes	1.200	—
Assurances	80	—
Transit	200	—
Sommes rapatriées par ouvriers étrangers	—	650
Tourisme	1.300	—
Revenus des placements à l'étranger	3.925	—
Totaux	6.705	10,700
Déficit de la balance	3.995	—

Au cours des dix dernières années, la balance des revenus s'est soldée ainsi, en milliards de francs 1928 toujours :

1927	+ 7.8
1928	+ 5.7
1929	+ 4.5
1930	+ 0.3
1931	— 3.0
1932	— 6.3
1933	— 3.0
1934	— 1.3
1935	— 0.4
1936	— 2.9
1937	— 4.0

Les variations proviennent pour la presque totalité d'un seul élément : la balance du commerce extérieur.

Lorsqu'on combine la balance dite des revenus (qui comprend la balance commerciale), avec la balance des mouvements dits visibles de capitaux, on obtient la balance des comptes ou balance des paiements.

Au cours des dernières années, les sorties d'or de la Banque de France ont dépassé le montant indiqué par les balances, c'est-à-dire qu'il y a eu exportations invisibles de capitaux, évasion invisible

du franc vers des monnaies étrangères, valeurs étrangères ou biens quelconques à l'étranger.

Selon les statistiques déjà citées, la balance des comptes 1937 s'est établie ainsi, en millions de francs Poincaré :

	Crédit	Débit
Déficit de la balance des revenus	—	4.000
Mouvements visibles des capitaux	2.230	—
Différence	—1,700	—

Les sorties d'or de France étant estimées à 6.500 millions, on en déduit que les exportations invisibles de capitaux ont été de 4.730 millions.

Le ministère des Finances et la Banque ou, si l'on veut, le Fonds d'égalisation des changes, observant en principe le secret sur les mouvements d'or constatés, le chiffre de 6.500 millions est une estimation approximative déduite de diverses indications officielles.

Selon la même source, les exportations invisibles des capitaux avaient été, en francs 1928 toujours, de : 17.000 millions en 1936 et de 16.700 millions en 1935.

En 1934, l'exportation invisible de capitaux avait été sans ampleur. De 1928 à 1934, la tendance des mouvements invisibles était à l'importation en France.

Le total est de 38 milliards de francs Poincaré, dont plus de 33 milliards pour 1935 et 1936. Cela correspond à 91 milliards de francs actuels.

MM. Rist et Schwob font remarquer que l'exportation a été beaucoup moins ample en 1937. Après la chute du gouvernement Blum, en juin, il a eu des rapatriements

de capitaux, 15 milliards de francs actuels — disent les officieux de la rue de Rivoli — ce qui semble avoir laissé hors visibilité 75 milliards vers juillet.

Ces 75 milliards gisent en France ou à l'étranger, sous diverses formes, valeurs mobilières, lingots d'or, pièces d'or, billets de banque étrangers, pour des millions ou pour quelques centaines de francs, dans un coffre-fort à Amsterdam, dans un coffre à Avignon, dans le bureau du riche ou l'armoire du pauvre, à la ville comme à la campagne.

Où qu'ils soient, les milliards non bloqués en or ou billets produisent des revenus qui vont en France et que les statisticiens comprennent avec les revenus des avoirs français visibles pour un montant estimé par eux pour 1937 à 3.925 millions de francs Poincaré, soit environ 9.600 millions de francs actuels. Ces revenus apparaissent dans le poste « Revenus des placements à l'étranger ».

En face de ces 75 milliards qui restent propriété française et dont les revenus vont en France, se placent les déficits de la balance commerciale pour les trois années de gestion du Front populaire, à savoir, en francs d'aujourd'hui :

1936	20 milliards
1937	24 milliards
1938	18 milliards

Soit 62 milliards partis de France. Ceux-là sont malheureusement partis pour toujours. Et l'on conçoit le bien-fondé des propositions de M. Reynaud. Mais tout le monde ne le comprend pas — ou ne veut pas le comprendre !

THE LAND BANK OF EGYPT

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

fondée par Décret Khédivial du 10 Janvier 1905

Siège Social à Alexandrie

Capital : L.E. 1.000.000 — Réserves et Provisions : L.E. 806.000
Prêts sur Hypothèques à long ou à court terme. — Acquisition des créances hypothécaires. — Acceptation de capitaux en dépôt avec ou sans intérêts.

POUR LA REPRISE DU COMMERCE INTERNATIONAL

L'ACCORD COMMERCIAL ANGLO-AMERICAIN

Magnifique exemple d'énergie et de patience, l'accord commercial anglo-américain, sur le métier depuis trois ans, a été signé il y a quelques jours à Washington. Le 17 novembre 1938 marquera une date importante dans l'histoire des relations commerciales anglo-américaines et peut-être dans les rapports commerciaux qui régissent le monde entier.

C'est M. Cordell Hull, le grand champion du libéralisme, qui, il y a trois ans, lança l'idée d'un tel accord. L'actif secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères a, à son actif, de nombreux succès sur le terrain de la politique commerciale. C'est grâce à lui que, malgré la crise du « New Deal », les Américains en sont arrivés à vendre au dehors beaucoup plus qu'ils n'achètent. Ce n'a peut-être pas toujours été un bien pour tout le monde, mais cela montre l'énergie et l'habileté de M. Cordell Hull en même temps que le bien-fondé de la doctrine du libéralisme.

La politique commerciale des Etats-Unis a toujours représenté l'événement le plus remarquable depuis des années sur le terrain des relations commerciales. Un coup d'œil jeté sur la liste des pays (établie selon l'ordre chronologique de la conclusion) avec lesquels les Etats-Unis ont conclu des traités de commerce suffit à montrer qu'ils ont déjà fait beaucoup pour ranimer leur politique commerciale avec les pays d'Europe : Cuba, Belgique, Haïti, Suède, Brésil, Canada, Hollande, Suisse, Honduras, Colombie, Guatemala, France, Nicaragua, Finlande, Costa-Rica, Salvador et Tchécoslovaquie. Il manquait quelque chose : un accord avec la Grande-Bretagne.

Cet accord, maintenant signé, qui répond vraiment à ce que l'on attendait de lui et dont un journal financier anglais dit récemment qu'« il doit être considéré comme le plus grand triomphe du libéralisme qui ait pu être enregistré depuis des années » est appelé à remplir une grosse lacune, car la structure du trafic anglo-américain de marchandises est particulièrement abondante. L'accord est basé sur la clause de la nation la plus favorisée. Il est valable pour trois ans, entrera en vigueur le

1er janvier prochain et peut être prolongé sous réserve d'un préavis de trois ans.

Dans le préambule, le gouvernement britannique exprime aux Dominions et aux Indes ses remerciements cordiaux pour avoir, par leur bonne volonté, facilité la conclusion de l'accord en consentant à certaines modifications des droits qu'ils detiennent en vertu des Accords d'Ottawa. C'était là que résidait la grosse difficulté pour établir un tel accord : le régime préférentiel que l'Angleterre a établi avec les Dominions. Le problème était d'autant plus complexe que les conditions géographiques assuraient aux Etats-Unis une situation privilégiée vis-à-vis du Canada. Cet avantage ne pouvait être compensé que par des taxes dont l'aménagement ne pouvait se faire sans de longues discussions. Cela explique que l'accord anglo-américain se double d'une convention entre les Etats-Unis et le Canada ; cela donne également la raison pour laquelle les négociations entamées dès le mois de juin 1937 à l'occasion du voyage de M. Runciman aux Etats-Unis viennent seulement de donner des résultats effectifs.

Le fait que malgré ces difficultés et d'autres encore sur lesquelles il est inutile d'insister, les Anglais et les Américains sont parvenus à conclure l'accord en question indique bien qu'avec de la bonne volonté, du bon sens et du réalisme, on franchit maints obstacles. La leçon vaut d'être retenue. Certes, les deux partenaires — entre lesquels une guerre de tarifs eût été une catastrophe mondiale — avaient deux stimulants décisifs : l'intérêt économique et l'intérêt politique, ou plutôt l'intérêt diplomatique. Mais ces deux notions ont été tant de fois méconnues, au profit de vaines idéologies qu'il est opportun de souligner que dans le cas qui nous occupe, elles ont été prises largement en considération.

On a souvent dit que la situation mondiale actuelle n'est guère propice à un notable développement de la politique commerciale bilatérale. Mais les Etats-Unis s'en sont toujours tenus à cette politique qui fait sans doute moins parler d'elle en bien ou en mal que les conventions multilatérales, mais qui doit sa renommée à son

efficacité. L'échec de la convention multilatérale d'Oslo a été la plus récente leçon donnée en ce domaine et l'on sait qu'après l'insuccès de leur accord, les Etats dits d'Oslo ont dû en venir, eux aussi, au traité de commerce bilatéral.

En fait, s'il est de la nature d'accords commerciaux bilatéraux de limiter le bénéfice de la réduction des droits de douane consentis de part et d'autre aux seuls produits caractéristiques qui font l'objet d'un échange, il n'en reste pas moins vrai que le réseau d'accords, appelé à se développer toujours davantage du fait de l'extension donnée aux facilités concédées de part et d'autre par le jeu de la clause de la nation la plus favorisée, provoque une diminution de la tension, hautement désirable, sous la forme d'une démobilisation et d'une stabilisation des droits de douane.

L'accord anglo-américain est susceptible d'accentuer une telle évolution et, sous cet angle également, il acquiert une importance considérable dans le monde entier.

La presse anglaise a montré toute la signification par la publication de considérations telles que celles que nous avons reproduites ci-dessus et telles que celles-ci encore : « Le document est la première expression manifeste de la solidarité des deux grandes nations anglo-saxonnes... Il est rédigé dans un esprit large de concessions réciproques... C'est la plus forte de toutes les attaques qui ait été faites contre les barrières au commerce international... L'accord est digne du temps et du travail qu'il a coûtés... Il marque un retour à la santé... L'inclusion des colonies et la coopération active des gouvernements canadien et indien donnent à l'accord le caractère d'un effort commun des Etats-Unis et de l'Empire britannique tout entier pour la reprise des échanges internationaux... » Et M. Cordell Hull lui-même a déclaré après la signature de la convention : « Les accords sont d'une importance historique. Ils constituent un jalon important pour le développement futur des relations mondiales dans le sens d'une meilleure concorde et d'une collaboration entre les nations... »

ACTUALITÉS ÉCONOMIQUES

Le marché du blé. - Le contingent du caoutchouc à 50 pour cent.

Le marché du blé

Dans l'ensemble, le marché du blé demeure profondément déprimé. On attribue cette dépression à la gravité de la situation statistique de la matière.

Selon les chiffres que vient de publier l'Institut International d'Agriculture, les dernières estimations de la récolte mondiale de blé confirment toutes les évaluations antérieures et précisent que la récolte de 1938 dans l'hémisphère septentrional atteint 1.056 millions de quintaux contre 917 millions en 1937 et constitue un record encore jamais atteint. Les pays habituellement exportateurs disposent d'excédents qu'ils parviennent difficilement à placer ; ils se sont trouvés contraints, pour la plupart, de prendre des mesures pour maintenir les prix sur leur marché intérieur tout en se faisant une âpre concurrence sur les marchés étrangers. Tel a été le cas notamment pour la Roumanie qui vient d'effectuer d'importantes livraisons en Angleterre ; ce fut aussi le cas pour la Hongrie.

Quelques chiffres montrent exactement la situation actuelle par rapport aux autres années. En Europe, la production de froment a atteint approximativement 480 millions de quintaux, en regard de 420 en 1937 et de 403 en 1936. La récolte mondiale maximum a été celle de 1928, année où son montant atteignit 1.090 millions de quintaux. A dix années de distance, la seule production de l'hémisphère septentrional, sans tenir compte de l'hémisphère méridional, approche de très près ce chiffre maximum.

Le pays dont la politique du blé a le plus d'influence sur le marché mondial, c'est l'Amérique du Nord, premier producteur du blé du monde, qui dispose cette année d'excédents exportables considérables. Déjà, le gouvernement des Etats-Unis s'est efforcé de favoriser la conclusion d'un accord international, destiné à réduire les superficies emblavées dans le monde et à régler les exportations des différents pays. Jusqu'à présent, ses efforts s'étaient heurtés à l'opposition de l'Argentine qui, dès 1935, s'était retirée du Comité international consultatif du blé, mais, depuis quelques semaines, la posi-

tion de l'Argentine s'est un peu modifiée et elle a redonné son adhésion au comité consultatif.

En attendant qu'un accord puisse être conclu, ce qui ne sera sans doute pas aisé, un porte-parole du gouvernement des Etats-Unis a annoncé que Washington s'efforcera de réunir cet hiver une conférence des principaux pays producteurs de blé pour tenter de répartir équitablement les débouchés mondiaux. M. Wallace, secrétaire de l'Agriculture, est en faveur de ce plan susceptible de stabiliser les débouchés et de permettre aux Etats-Unis d'écouler une forte partie, sinon la totalité de leurs excédents disponibles. Le Président Roosevelt est également en faveur d'un contingentement des exportations mondiales de blé comme antidote à un dumping déréglé.

Le contingent du caoutchouc à 50 pour cent

Dans la séance qu'il a tenu récemment à Londres, le Comité International du Caoutchouc a fixé à 50 p.c. des contingents de base le montant exportable pour le premier trimestre de 1939. L'augmentation du contingent est de 5 p.c.

En général, on ne prévoyait pas un changement dans le contingent. Grâce aux restrictions de production, les cours de la matière qui avaient faibli à près de 5 pence la livre pendant le deuxième trimestre de l'année en cours, s'étaient établis au-dessus de 7 pence pendant le troisième trimestre. Le maintien du contingent à 45 p.c. pour le quatrième trimestre de 1938, décidé à la réunion du Comité des planteurs le 12 septembre dernier, avait porté le prix du caoutchouc à 8 1/2 pence.

Par ailleurs, la situation statistique de la matière est bonne. La production mondiale mensuelle s'est élevée à 70.000 tonnes pendant le premier semestre pour s'établir à 78.000 tonnes en juillet, 68.000 tonnes en août, 58.000 tonnes en septembre. Il suffit de rappeler que, durant 1937, la production mensuelle s'est toujours tenue aux environs de 100.000 tonnes pour préciser l'amélioration qui s'est produite sur le marché. Par ailleurs,

la consommation, qui avait fléchi en février dernier à 60.000 tonnes a remonté, pendant l'année, au delà de 70.000 tonnes pour atteindre le chiffre record de 77.000 tonnes en septembre.

On pensait qu'étant donné cette situation, le Comité International du Caoutchouc maintiendrait le contingent à 45 p.c. Il en a jugé autrement. Pourquoi ?

Le Comité a fait droit aux revendications des planteurs qui, déjà lors de leur réunion du 12 septembre dernier, ont fait observer qu'une restriction trop sévère de la production a pour conséquence de renchérir fortement le prix de revient des plantations, de désorganiser l'exploitation en faisant ressortir une surabondance de personnel qu'il est onéreux de conserver, mais qu'il est maladroît de licencier étant donné les difficultés qui surviennent lorsqu'il s'agit de le réembaucher.

Le Comité semble également avoir accepté comme fondées les craintes des consommateurs de voir une hausse excessive des prix se développer par suite du maintien d'une restriction trop sévère : on s'attendait, en fait, à une hausse assez importante des cours si le contingent de production était demeuré fixé à 45 p.c. Enfin, le Comité semble également être de l'avis de ceux qui estiment qu'une diminution trop rapide des stocks est dangereuse et qu'il est préférable, pour la stabilité du marché et le développement de la consommation, d'aménager une régression plus lente de ceux-ci en atténuant la restriction.

Voilà, semble-t-il, les raisons pour lesquelles le Comité a modifié le contingent du caoutchouc. Mais on remarquera qu'il a adopté la plus faible augmentation possible. De l'avis général, les cours de la matière, même dans ce cas, peuvent encore se raffermir.

MUNTS DE PIETE EGYPTIENS

La Société annonce la mise en paiement d'un deuxième acompte de dividende net : 12 fr. 57 par action nominative depuis plus de 6 mois, 11 fr. 50 par action nominative depuis moins de 6 mois et 10 fr. par action au porteur.

REVUE DE LA PRESSE ARABE

Les gisements de fer d'Assouan

Après être restés improductifs jusqu'à ce jour, les gisements de minerai de fer près d'Assouan vont être exploités. Voici ce que nous apprend le « Balagh » à ce sujet :

Il a été si souvent question des gisements de minerai de fer situés près d'Assouan. Or, nous apprenons de source autorisée, que ces gisements, qui sont restés improductifs jusqu'à ce jour, vont bientôt être mis en exploitation.

Des ingénieurs compétents estiment à des dizaines de millions de tonnes le produit de ces gisements. Ce produit est d'une qualité excellente et laisse espérer une exploitation très considérable, pouvant créer dans le pays une industrie métallurgique extrêmement importante.

DES DIFFICULTES

Après plusieurs tentatives de différents groupes pour s'assurer la concession de ces gisements, — on se souvient de l'activité déployée à cet effet par le Groupe allemand Otto Wolf — le Colonel J.A. Maller, de Londres, ayant soutenu une lutte acharnée, a pu établir un accord qui a été signé il y a quelques jours à peine, avec M. Labib Nassim, concessionnaire de ces gisements, en vue de leur exploitation.

UNE AFFAIRE IMPORTANTE...

Le colonel J.A. Maller avait été frappé de l'importance de cette affaire, lorsque, il y a un an, il eut à visiter cette région. Depuis lors, il a déployé tous ces efforts pour assurer, à tout prix cette concession au marché anglais. C'est ce qu'il vient de réussir.

...MAIS COUTEUSE AU DEBUT

Une commission d'éminents ingénieurs britanniques arrivera prochainement en Egypte pour établir un programme d'exploitation immédiate de ces gisements.

Cette entreprise nécessitera à ces débuts une dépense — d'ailleurs prévue — d'environ un demi million de livres sterling.

DES ESPOIRS

Nous ne doutons pas de l'habileté du Colonel J.A. Maller pour mener à bonne fin cette entreprise. Nous lui souhaitons le plus grand succès. Nous avons d'ailleurs pu juger son adresse à l'occasion de l'exploitation d'une mine de Tungstène (Wolfram) qu'il a entreprise dans ce pays. Ayant obtenu une concession dans le désert, à la hauteur de Kéneh, il a créé une

Société Anonyme au capital de livres égyptiennes 50.000 dont la présidence avait été assumée par le regretté Abdel Wahab pacha et au sort de laquelle préside actuellement avec sa compétence bien connue, S.E. Hafez Afifi pacha.

En plein désert, et dans un délai relativement court (18 mois), une petite ville moderne est née, comprenant des habitations commodes pour la direction et les ouvriers une usine est en train d'être construite. Une route a été ouverte à la circulation et un hôpital a été créé avec un médecin attaché en permanence. 400 ouvriers sont employés dans les meilleures conditions d'hygiène et leur nombre sera triple sous peu, à peine l'usine complètement terminée, c'est-à-dire en février prochain.

Voilà une nouvelle industrie nationale qui est déjà née, dont l'importance considérable se révélera à bref délai. A celle-ci, viendra s'ajouter bientôt l'industrie du fer provenant des gisements d'Assouan.

Le contrôle des sociétés d'assurances

C'est le « Mokattam » qui nous donne les informations suivantes au sujet des nouvelles modifications qui ont été apportées à ce projet de loi.

Le Ministère des Finances a depuis longtemps élaboré un projet de loi établissant un contrôle sur les Sociétés d'Assurances. Ce projet avait été approuvé par le Conseil des Ministres et soumis au Sénat et à la Chambre des Députés, en même temps que les lois fiscales, alors que le gouvernement demandait des pleins pouvoirs pour promulguer des lois par des décrets.

UN NOUVEL EXAMEN

Le Sénat, ayant refusé ces pleins pouvoirs au gouvernement, ce dernier se contenta de soumettre aux Chambres les Trois lois fiscales. Il garda celui relatif au contrôle des sociétés d'assurance. Ce projet de loi, fut soumis par la suite à un nouvel examen du Comité des Recherches techniques au Ministère des Finances.

DES MODIFICATIONS

A une réunion tenue il y a quelques jours sous la présidence du Dr. Ahmed Maher, ce comité a apporté au projet de loi les modifications suivantes :

Une partie de la réserve statutaire de chaque société doit être placée en Egypte. Chaque société est aussi tenue de publier tous les détails qui lui seront demandés afin que l'assuré

ait des connaissances sur la véritable situation de la société. En outre, les comptabilités de ces sociétés, qui devront nécessairement avoir des délégués en Egypte pour les représenter en justice, seront soumises au contrôle du Ministère des Finances. D'autre part, les polices d'assurances devront être rédigées en langue arabe.

Le Comité est en train de rédiger actuellement une note explicative du projet de loi et des modifications y apportées.

Ajoutons, que ce projet de loi, sera très prochainement soumis au Conseil des Ministres pour être déposé ensuite sur le bureau de la Chambre.

Le commerce extérieur de l'Egypte

C'est l'« Ahram » qui parle d'un Comité pour s'occuper de notre Commerce extérieur.

UN COMITE TECHNIQUE

La Chambre des Députés avait déjà approuvé, lors de l'examen du Budget du Ministère des Affaires Etrangères, un crédit pour la formation d'un Comité qui s'occupera de diriger le Commerce extérieur de l'Egypte vers une politique en rapport avec le bien être du pays. Le Ministère des Affaires Etrangères allait s'occuper de l'exécution de cette politique. Celui-ci, avait proposé de former ce comité de LLEE. les sous-secrétaires d'Etat, aux Affaires Etrangères au Commerce, aux Finances et à l'Agriculture. Ceux-ci, nommeront chacun de son côté un fonctionnaire capable, qui les aidera à la préparation des projets et suggestions.

Si cette suggestion du Ministère des Affaires Etrangères est approuvée, on s'attend à ce qu'elle soit présentée au Conseil des Ministres pour décréter la formation officielle du comité sur cette base.

LES TAPIS EGYPTIENS

Le même journal donne ensuite des informations au sujet de l'écoulement de tapis égyptiens sur les marchés de Londres :

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie avait fait part à l'Attaché Commercial d'Egypte à Londres de son intention d'écouler une quantité de tapis égyptiens sur les marchés anglais. Celui-ci s'est mis d'accord avec une grande maison de Commerce de cette ville, pour y exposer nos tapis en vue de leur écoulement. Il a informé à ce sujet le Ministère du Commerce, qui, à son tour, mettra les Chambres de Commerce égyptiennes au courant des démarches de notre attaché commercial à Londres.

Chronique de la Bourse des Valeurs

Le 25 novembre.

L'atmosphère de lourdeur a persisté durant toute cette semaine. Le mobile des ventes demeure toujours le même : baisse de l'étranger, incertitude quant à la politique fiscale du gouvernement, liquidation de positions découvertes. Cette situation a finalement entraîné des ventes pour compte d'opérateurs locaux et professionnels, qui, devant la persistance de la baisse ont préféré alléger leurs positions dans le but de profiter ultérieurement de cours plus favorables.

C'est ainsi que la mauvaise humeur se propageant petit à petit, on a assisté à une dépréciation de la plupart des cours de nos meilleurs valeurs.

A l'heure actuelle, le mot d'ordre est donc vendre. Vendre, non sous la pression de besoins impérieux de réaliser du liquide ; ou bien, pour des motifs particuliers touchant telle ou telle société. Mais vendre parce que tout simplement le vent actuel est favorable à la baisse et qu'il a été constaté que, depuis quelques semaines tous ceux qui ont liquidé leurs titres peuvent aujourd'hui les racheter à bien meilleur compte.

Telle est la situation à l'heure actuelle. Doit-elle persister ? Malgré tout chaque observateur impartial doit constater que cette psychore contagieuse de démoralisation, trouve très peu de justification à l'examen des faits réels.

Car si les motifs d'ordre psychologique peuvent à un certain moment prendre le dessus, dans la tendance des marchés, il arrive toujours que la réalité et la logique doit finalement prendre le dessus sur toute autre considération.

Or les faits sont là, qui parlent éloquemment. De nombreuses sociétés publient ou sont sur le point de publier des résultats qui se comparent favorablement avec ceux de l'an dernier. Les distributions de bénéfices sont supérieures. La situation industrielle et commerciale demeure toujours active et en progrès. L'argent reste bon marché. Aucun ralentissement dans la vitalité du pays.

Ce sont ces éléments, qui finalement, devront mettre une limite à la chute des cours, et déterminer une reprise justifiée par la réalité. A la suite des ventes nombreuses de ces derniers temps de gros capitaux sont en ce moment en chômage, mais qui aux premiers signes de reprise, s'empresseront de s'investir à nouveau.

Dans le monde alité où nous vivons, l'Egypte reste malgré tout un pays où la tranquillité matérielle et la stabilité générale demeurent toujours. Et notre marché financier, où passent en ce moment des nuages passagers, ne tardera pas à retrouver dans un proche avenir sa force et sa sérénité.

FONDS D'ETATS

Sous la pression des ventes pour compte parisien l'Unifiée recule de 93 7/16 à 91 3/8. La Privilégiée, moins affectée, perd 1/2 livre à 82 7/8. Fermeté des Fonds Helléniques, le 4% 1925, cotant 129 contre 128.

BANQUES

La National Bank et le Crédit Foncier, grandes vedettes du marché de Paris, subissent nettement l'effet du désintéressement du grand marché français, quant à nos valeurs. La National Bank termine à 30 7/16 contre 32 et le Foncier à 595 contre 607. Banque d'Athènes vaut 8 1/4 en perte de 3/4.

Land Bank perd 13/64 à 3 7/32 et la Fondateur 2 livres à 29 1/2. Les Obligations Foncières sont peu soutenues et terminent en perte de 3 fr. et 2 fr. 50 respectivement sur les Emissions 1903 et 1911.

EAUX, TRANSPORT, CANAUX

La Jouissance Eaux du Caire fait assez bonne contenance, ne perdant que 3 francs à 339. Ce titre n'étant pas coté à l'étranger, il n'a pas subi les ventes de l'arbitrage.

Les obligations de Suez, recherchées par le Portefeuille sur des rumeurs diverses, avancent à 557, 548 et 592 contre 551 1/2, 543 et 587 respectivement les trois émissions la semaine précédente. Part. Soc. Trams du Caire alourdie à 60 contre 61 1/2.

SOCIETES FONCIERES ET IMMOBILIERES

Lourdeur générale. Cheikh Fadl offerte à 3 5/8 contre 3 11/16. Kom-Ombo réalisée pour compte d'Alexandrie recule à 5 7/8 contre 6 3/32. Héliopolis vaut 264 1/2 contre 268, et la Fondateur recule d'une demi livre à 9 9/32.

SOCIETES INDUSTRIELLES ET HOTELIERES

Les ventes ont continué à déprimer les cours. Salt and Soda perd 9 pence à 36/3. Oilfields recule de 1/16 à 2 27/64, les Ordinaires Sucrieries sont offertes à 119 contre 124 3/4, la Filature à 8 15/16 contre 9 5/64. Lourdeur des valeurs d'Hôtels, spécialement la Nungovich offerte à 15 contre 15 3/4 et la Priv. Eg. Hotels à 8 1/2 contre 8 3/4.

SOCIÉTÉ ÉGYPTIENNE FINANCIÈRE

POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

“ SEFINA ” S.A.E.

23, SHARIA EL MADABEGH — LE CAIRE

autorisée par Décret Royal du 19 Février 1938,

paru au journal Officiel du 5/3/38

Dépôts à vue et à terme fixe — Recouvrement et Escompte d'Effets —
Emission de chèques sur l'Egypte et l'Etranger — Achat et vente de
Billets de Banque et Monnaies Etrangères — Ouverture de Crédits
Documentaires et simples — Ordres de Bourse — Dépôt de Titres —
Encaissement de tous coupons — Titres et Obligations à lot au
comptant et à terme.

CAISSE D'EPARGNE aux MEILLEURES CONDITIONS

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 18 AU 25 NOVEMBRE 1938

DÉSIGNATION DES VALEURS	18 nov. 1938	25 nov. 1938	DÉSIGNATION DES VALEURS	18 nov. 1938	25 nov. 1938
FONDS D'ETAT			SOCIETES FONCIERES		
Unifiée 4% Lst.	93 7/16	91 3/8	Dom. Ch. Fadl, Act. ... L.E.	3 11/16	3 5/8
Privilégiée Lst.	83 3/8	82 15/16	Gharb. Land Cy., Act. Frs.	1 v.	0 15/16
Bons du Trésor 4½% ... L.E.	100 a.	100	Gharb. Land Cy., Fd. ... L.E.	0 5/64	0 15/16
Lots Turcs Frs.	3	3	Anglo-Egypt. Land Allot. L.E.	3 1/4	3 1/8
Trib. d'Eg. 3½% Lst.	97 1/4	97 1/4	Sté Fonc. d'Egypte ... Lst.	6 1/4	6 1/4
Tribut. d'Eg. 4% Lst.	99 3/4	99 1/2 v.	Wadi Kom-Ombo, Act. Lst.	6 3/32	5 55/64
			Wadi Kom-Ombo, Fd. ... Lst.	32 3/4 v.	33
			Anglo-Belgian Cy. Lst.	0 57/64	0 57/64
BANQUES			SOCIETES IMMOBILIERES		
Crédit Agr. d'Egypte, Act.			Union Foncière Lst.	2 21/32	2 5/8
Ord. P.T.	470	475	Eg. Enter. et Dev. L.E.	4 3/4	4 3/4
National Bank Lst.	32	39 5/8	Eg. Enter. et Dev. Fd. ... L.E.	0 1/4	0 1/4
Crédit Fon. Egypt. Act. Frs.	607	600	Cairo-Héliopolis Frs.	9 3/4	264 1/2
Crédit Fon. Fd. 1/10 ... Frs.	1225	1230	Cairo-Héliopolis, Fd. ... L.E.	268	9 9/32
Crédit Fon. Ob. lots 1903, Frs.	306 1/2	303 1/2	Cairo-Héliopolis, Ob. ... Frs.	529 a.	522 3/4
Crédit Fon. Ob. lots 1911 Frs.	291	288 1/2	Egypt. Delta Land Lst.	0 15/16	0 15/16
Crédit Fon. Obl. 3½% ... Frs.	555	541	New-Egyptian Cy. Sh.	14/1 1/2	13/9
Crédit Fon. Ob. 3% Frs.	479	479	Sté. Im. Gare Caire L.E.	3 3/8	3 3/8
Crédit Fon. Obl. 3½% Em.			Koubbeh Gardens L.E.	1 17/32	1 17/32
1937 L.E.	94,50	92,75 exc.	Cairo Suburban Land ... L.E.	3 a.	3 a
Banque d'Athènes Frs.	9	8 1/4			
Sté. An. Belgo-Egyptien-			SOCIETES INDUSTRIELLES		
ne, Part Soc. Frs.	34	34	Crown Brewery Frs.	125 v.	110
Land Bank, Act. Ord. ... Lst.	3 27/64	3 7/32	Cie. Frigorifique L.E.	5 3/16	5 3/16
Land Bank, Fond. Lst.	31 1/2	29 1/2	Sté. Eg. Irrig., Act. L.E.	0 11/32	0 11/32
Land Bank, Ob. 3½% ... Frs.	427	427	Manure Cy. L.E.	1 15/32	1 15/32
Land Bank, Ob. 4% ... Frs.	68 excn.	68 excn.	Salt and Soda Sh.	37/—	36/3 3/4
Land Bank, Ob. 4½% 1930 P.T.	710	710	Port-Said Salt Sh.	42/9	42/9
Land Bank 5% 1926 Lst.	102 1/2 exc	102 1/2 exc	Egyptian Markets Sh.	25/9	25/3 exc.
Land Bank 5% 1927 ... L.E.	100 excn.	100 excn.	Anglo-Eg. Oilfields, Act. Lst.	2 31/64	2 27/64
Banque Misr L.E.	6 29/64	6 29/64	Suc. et Raf. Eg., Ord. ... Frs.	124 3/4	119
Bq. Com. Grèce, Act. ... Frs.	18 1/2 exc.	18 1/2 exc.	Suc. et Raf. Eg. Priv. Frs.	111 1/2	111 1/2
Mortgage Bank of Pa-			Suc. et Raf. Eg. Ob. Frs.	458	450
lestine Act. Ord. L.E.	5,50 exc.	5,50 exc.	Suc. et Raf. Eg., Fd. ... L.E.	2 29/32	2 29/32
Ob. 5% 1938-56 s. U.V.W. L.E.	95,50	95,50	Elect. Light & Pow L.E.	17 3/4 exc	17 3/4 ex.
Ob. 5% 1939-56 série X. L.E.	96,05	96,05	Elect. Light Pow Jss. ... L.E.	13 3/4 exc	13 3/4 n.
Ob. 5% 1941-56 série Y. L.E.	94,75	94,75	Industrie du Froid, Act. L.E.	5 5/16	5 5/16
			Filature Nationale Ord. Lst.	9 5/64	8 15/16
			Cairo Sand Bricks Lst.	3 1/4	3 1/4
			Imprimerie Misr L.E.	7 1/4	7 1/4
			Sté. Misr Egr. Coton ... L.E.	3 59/64	4 a.
			Plâtrière Ballah L.E.	9 3/4	9 3/4
			Alexandria Pressing Lst.	7 15/32 v	7 7/32
			«Al Chark» Cie. Ass. sur		
			la Vie L.E.	6 v.	6 v.
			Soc. Ciments Portland		
			Tourah P.T.	1080	1080
			Sté Misr Fil. et Tiss. Act. L.E.	5 1/4	5 3/16
			The As. Cotton Ginners, Lst.	0 39/64	0 5/8
			HOTELS		
			Gd. Hôt. Eg. Nung. Lst.	15 3/4 v.	15 3/4
			Gd. Hôt. Ob. Série A. ... Lst.	104 excn.	104 excn.
			Up. Eg. Hot., Nouv. ... L.E.	1 3/8	1 3/8
			Up. Eg. Hot., Ob. 5% ... L.E.	86 1/4	86 3/8
			Egyptian Hot., Ord. Lst.	1 25/64	1 13/32
			Egyptian Hot., Priv. ... Lst.	8 3/4	8 3/4 v.

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS D'ALEXANDRIE

DU 18 AU 25 NOVEMBRE 1938

DESIGNATION DES VALEURS	18 nov. 1938	25 nov. 1938	DES VALEURS DESIGNATION	18 nov. 1938	25 nov. 1938
Empr. Municipal 1902 ... Lst.	100	100	Delta Lt. Rys., Priv. ... Lst.	0 25/32	0 25/32
Empr. Municipal 1919 ... L.E.	101 1/16	101 1/16	Alexandria Ramleh Lst.	0 3/16	0 15/16
Land Bank Act. Lst.	3 3/8	3 5/16	Trams Alex., Div. Frs.	220	220
Land Bank, Fond. Lst.	31	31	Trams Alex., Jouiss. ... Frs.	18	18
Land Bank Obl. 3½% ... Frs.	420 v.	420	Trams Alex., Obl. 4% ... Frs.	480 exc.	450 exc.
Land Bank, Obl. 4% ... Frs.	68 1/2 ex.	68 1/2 ex.	Press. et Dépôts Act. ... L.E.	14	13 17/32
Commercial Bank Lst.	2	2	Presses Libres L.E.	8 17/32	8 5/8
Alexandria Water Lst.	14 3/32	14 3/32	Net et Pressage L.E.	7 11/32	7 1/8
Béhéra, Ord. L.E.	9 5/8	9 13/16	Alex. Pressing L.E.	7 1/4	7 3/16
Béhéra, Priv. Lst.	5 3/32	5 1/16	Bonded War., Ord. Lst.	6 1/64	6 v.
Urb. et Rurales Lst.	2 1/4	2 1/4	Bonded War., Priv. Lst.	5 1/4	5 1/4
Urb. et Rurales, Fond. ... Lst.	0 1/4	0 1/4	Filature Nationale, Act. Lst.	9 1/16	9 1/8
Union Foncière Lst.	2 3/4	2 3/4	Salt and Soda Sh.	37/—	37/10 1/2
The Gabbary Land L.E.	2 1/32	2 1/16 v.	Port-Said Salt Sh.	42/6	42/6
La Gérance Imm. L.E.	3 3/4	3 3/4	Ass. Cotton Ginners ... Lst.	0 19/32	0 19/32

LE COTON ET L'ÉCONOMIE ÉGYPTIENNE

(Suite de la page 2)

LA QUESTION DES EXPORTATIONS

Ceci dit, il ne faut pas croire que la tâche du gouvernement doit s'arrêter au domaine de la production, et ne doit viser qu'à augmenter et améliorer celle-ci.

Il ne suffit pas d'avoir de bonnes récoltes, il faut aussi les vendre ! Et, à ce point de vue, nous croyons que les autorités ne font pas tout ce qu'elles peuvent. Nous sommes sûrs qu'une action plus énergique de la part du gouvernement, et l'emploi de méthodes rationnelles, nous permettront de donner un coup de fouet à nos exportations languissantes.

Nous ne cesserons pas de répéter ce que nous venons de dire tant que les chiffres publiés par le gouvernement, chaque semaine nous donnerons un tableau de plus en plus décourageant de l'évolution de nos exportations.

ACCROISSEMENT CONSIDÉRABLE DES STOCKS

En deux mois et demi, nos expéditions de coton à l'étranger n'ont atteint que 1.518.263 cantars, contre

2.131.913 cantars au cours de la période correspondante de 1937/38. Cela représente un déficit de 613.650 cantars et nous n'avions pas du tout lieu de nous réjouir des exportations de la saison précédente.

Le fait est d'autant plus sérieux que la saison actuelle avait commencé avec un stock de plus de 1.500.000 cantars, contre 351.500 cantars environ au début de 1937/38.

Pour nous débarrasser de notre récolte et de nos stocks, il nous aurait fallu un rythme d'exportation plus actif que celui de l'année passée. Or, c'est le contraire qui s'est produit.

En deux mois et demi nos stocks ont presque doublé. Ils ne sont pas loin d'atteindre 3 millions de cantars. Où cela s'arrêtera-t-il ? Il est à craindre, si rien n'est fait pour remédier à cet état de choses que la moitié de la récolte finisse par nous rester sur le dos. Cette perspective est loin d'être agréable. *Tout doit être tenté pour éviter qu'elle ne se réalise.*

Il faut absolument combattre la paralysie qui s'empare de notre

commerce extérieur par tous les moyens en notre pouvoir. Nous ne nous ferons pas faute d'ailleurs de revenir sur cette question vitale.

Edgar Anzarut

CREDIT LYONNAIS

Le bilan au 30 septembre, comparé à celui du 31 août, fait apparaître des variations qu'expliquent suffisamment les circonstances générales.

Les Dépôts et bons à vue reviennent de 5.314 millions à 4.064 millions, les Comptes courants accusent une régression moins sensible à 6.079 millions contre 6.469 millions au 31 août.

La contre-partie de ces mouvements se trouve, à l'actif, dans une diminution de 2.360 millions du poste Portefeuille et Bons de la Défense Nationale compensée partiellement par un renforcement de 480 millions de l'Encaisse et une augmentation de 30 millions des Avoirs dans les Banques. Les Comptes courants passent de 2.093 millions à 3.168 millions, tandis que les Avances sur garanties et reports accusent un léger fléchissement.



CANAL DE SUEZ

Pour la première décade de novembre, les recettes s'élèvent à : Lst. 290.000 c. 294.900 pour la première décade de novembre 1937. Du 1er janvier au 10 novembre, les recettes se montent à Lst. 8.375.000 contre Lst. 9.408.100 pour la même période en 1937.

LA PAGE DU COMMERÇANT

Constitutions

Entre M. Hassan Mahfouz et deux commanditaires, il a été constitué une société en commandite simple, sous la raison sociale « Hassan Mahfouz & Cie. ». Objet : les travaux de construction des immeubles, routes, ponts, canaux, travaux publics, etc. Siège : Alexandrie. Durée : 4 ans à partir du 1er janvier 1938. Capital : L.E. 10.000 montant de la commandite. D'autre part, un des commanditaires s'est engagé à fournir des lettres de garantie bancaire pour encore L.E. 10.000. Signature sociale : au Sieur Hassan Mahfouz.

Entre M. Ernst Kraehenrehl et un commanditaire, il a été constitué une société en commandite simple, sous la raison sociale « E. Kraehenrehl & Cie. ». Objet : commerce en général, affaires de commission, de représentation, etc. Siège : au Caire. Durée : 3 ans à partir du 1er novembre 1938. Capital : L.E. 5.000 dont 2.000 montant de la commandite. Signature sociale : au Sieur Ernest Kraehenrehl.

Entre MM. Maurice Mayslitz et Isaac Dattelzweig, il a été constitué une société en nom collectif, sous la dénomination « Manufacture de Maroquinerie Kadima ». Objet : fabrication et vente de sacs en cuir, ceintures et tous articles en cuir. Siège : Caire. Durée : 3 ans à partir du 12 octobre 1938. Capital : 1.200 livres. Signature sociale : aux deux associés conjointement.

Entre MM. Moussa Ibrahim Lévy et Joseph L. Romano, il a été constitué une société en nom collectif sous la raison sociale « Moussa Ibrahim Lévy & Cie ». Objet : commerce de la papeterie et de toutes fournitures de bureau. Siège : Caire. Durée : 3 ans à partir du 1er juin 1938. Capital : 3.000 livres apporté par les deux associés à parts égales. Signature sociale : à chacun des associés séparément.

Entre M. Armando Stupazzoni et un commanditaire, il a été constitué une société en commandite simple, sous la raison sociale « A. Stupazzoni & Cie. ». Objet : commerce et la vente des pneus « Royal Cord » et tous autres produits de la « United States Rubber Export & Co. Ltd. ». Siège : Alexandrie. Durée : 3 ans à partir du 1er novembre 1938. Capital : L.E. 4.000 montant de la commandite. Signature sociale : au Sieur Armando Stupazzoni.

Entre MM. Marouf Abdrabo, Abdel Wahab Abdrabo et Mohamed Khalil El Khyami, il a été constitué une société en nom collectif sous la raison sociale : « Abdrabo Cousins ». Objet : commerce des marchandises manufacturées en gros et le tissage de la soie en général. Siège : Le Caire. Durée : 3 ans à partir du 15 octobre 1938. Capital : L.E. 7.400. Signature sociale : à chacun des trois associés séparément.

Entre MM. Henry Bigio et Rizkallah Keldany et trois commanditaires, il a été constitué une société en commandite simple, sous la raison sociale « Henry M. Bigio & Cie. ». Objet : industrie, filature, teinture, tissage, etc. Siège : au Caire. Durée : 5 ans à partir du 1er novembre 1938. Capital : L.E. 2.500 dont 1.500 montant de la commandite. Signature sociale : conjointement aux deux associés en nom, qui pourront toutefois signer séparément pour des opérations inférieures à L.E. 50.

Entre MM. Paul J. Farrugia et Alessandro F. Cipriotti, il a été constitué une société en nom collectif sous la raison sociale « Farrugia & Cipriotti » et la dénomination commerciale « The Alexandria Lift Cy. ». Objet : tout commerce et toute industrie d'ascenseurs et monte-charge. Siège : Alexandrie. Durée : 10 ans à partir du 1er octobre 1938. Capital : L.E. 300. Signature sociale : conjointement aux deux associés.

Modifications

D'un acte sous seing privé, il appert que MM. Vincenzo, Francesco et Michelangelo La Rosa ont cédé activement et passivement leurs droits dans la société « La Rosa et Marcophotis » au Sieur Vittorio Arturo La Rosa pour la somme de L.E. 1.500, garantie par le privilège du vendeur. La Société est constituée dorénavant par MM. Vittorio Arturo La Rosa et Nicolas Marcophotis qui auront la gestion sociale en signant ensemble.

Par décision d'une Assemblée Extraordinaire du 24 août 1938, la durée de la S.A.E. « The Egyptian Produce Trading Cy. » a été prorogée de 25 ans et le capital social porté à 150.000 livres.

Dissolutions

La Société en commandite simple « Lombardo, Stupazzoni & Cie. » a été dissoute à partir du 1er no-

novembre 1938. La liquidation de la Société a été confiée à la nouvelle Société en commandite « A. Stupazzoni & Cie. » constituée à partir du 1er novembre 1938.

La Société en nom collectif formée entre MM. William Noser et Morris Hochmann, sous la dénomination « New East Road Construction & Co. » a été dissoute avant terme à partir du 28 octobre 1938. Le Sieur William Noser seul en est le liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

La Société en nom collectif formée par MM. Paul Schwartz et Nessim Yéhia sous la dénomination « Alpha Automobile Parts Cy. » a été dissoute avant terme d'un commun accord. L'actif et le passif ont été assumés par le Sieur Paul Schwartz.

Faillites

Par jugement du 19 novembre 1938 du Tribunal Mixte du Caire, le Sieur Matta Guirguis Nasrallah, négociant égyptien, demeurant à Maghagha, a été déclaré en faillite. Date cessation de paiement : 11.7.38.

Par jugement du 19 novembre 1938 du Tribunal Mixte du Caire, le Sieur Ghobrial Andraous, négociant égyptien, demeurant à Guerghua, a été déclaré en faillite. Date cessation paiement : 15.12.36.

Par jugement du 21 novembre 1938 du Tribunal Mixte de Mansourah, le Sieur Abdel Moneem Hassan Ibrahim El-Banna, négociant égyptien, demeurant à Zagazig, a été déclaré en faillite. Date de cessation de paiement : 1er mars 1937 provisoirement.

COMMERCE EXTERIEUR BRITANNIQUE

Statistiques pour le mois d'octobre : Importations Lst. 79.034.850, contre Lst. 75.000.950 en septembre, et Lst. 96.198.655 en octobre 1937 ; exportations Lst. 42.559.996 contre Lst. 39.808.957 et Lst. 47 millions 216.048 ; réexportations Lst. 5.445.983 contre Lst. 4.037.952 et Lst. 6.696.531.

Le montant des exportations représente un chiffre-record pour l'année, tout en étant largement inférieur à celui d'octobre 1937.

Le déficit de la balance commerciale pour les 10 premiers mois de 1938 atteint Lst. 328.686.664 contre Lst. 430.438.713 pour la période correspondante de 1937.

COMMISSION DE LA BOURSE DE MINET-EL-BASSAL

BULLETIN HEBDOMADAIRE

No. 2772

Alexandrie, Mardi à Midi le 22 Novembre 1938

COTON

Arrivages	EXPORTATIONS										STOCK	
	Angleterre		Continent		Extrême-Orient, Indes, Chine et Japon		Etats-Unis		TOTAL			
	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles		Cantars
Cette semaine...	167.359	4.498	32.971	8.279	61.005	1.674	12.358	780	5.785	15.231	112.119	3.012.057 \$
Même sem. 1937	406.847	13.447	98.629	24.781	183.067	3.803	28.111	1.392	10.254	43.423	320.051	2.230.516 *
» » 1936	385.835	14.259	104.383	12.773	94.522	4.997	36.792	1.261	9.290	33.290	244.987	2.741.755 †
Dep. 1 ^{er} Sept. 1938	3.116.071	67.427	494.381	117.158	865.653	33.117	244.550	3.429	25.266	221.131	1.629.850	—
Même époque 1937	4.330.476	111.061	816.879	179.958	1.330.047	32.793	242.212	8.475	62.277	332.287	2.451.415	—
» » 1936	4.467.159	120.377	881.933	125.574	927.480	47.310	348.355	7.702	56.515	300.963	2.214.292	—

Y compris stock § au 1^{er} Septembre 1938 Crs. 1.525.830 * au 1^{er} Sept. 1937 Crs. 351.455 † au 1^{er} Sept. 1936 Crs. 488.888.
 Consommation locale du 1^{er} Septembre 1938 au 16 Novembre 1938, Achmoum Cantars 15.873, Zagora 20.424, Divers 2.026.
 Total Cantars 38.323 ; en outre Crs. 3.588 ont été reexpédiés à l'intérieur du pays. Ensemble 41.911 à déduire du stock.
 Consommation à l'intérieur du pays du 1^{er} Septembre 1938 au 16 Novembre 1938 Cantars 76.813.
 N.B. En dehors des Exportations ci-dessus il a été exporté par d'autres ports 23 cantars.

GRAINES DE COTON

TOURTEAUX

HUILE de GRAINES de COTON

Arrivages	EXPORTATIONS				STOCK	Arrivages (1)	Export. (2)	Export.	
	Angleterre	Continent	Divers	TOTAL (2)					
									Ardebs
Cette semaine...	83.349	8.400	—	—	8.400	801.058 \$	1.060	1.104	169
Même sem. 1937..	164.812	65.081	—	—	65.081	934.917 *	1.609	5.320	71
» » 1936..	152.815	—	—	—	—	1.022.507 †	617	4.505	—
Dep. 1 ^{er} Sept. 1936	1.258.075	485.313	19.449	—	408.762	—	13.123	23.627	1.707
Même époque 1937	1.782.859	876.680	18.078	—	894.758	—	18.579	38.110	263
» » 1936.	1.909.395	882.988	8.796	—	891.784	—	14.602	36.836	—

Y compris Stock § au 1^{er} Septembre 1938.-Ard. 41.745 * au 1^{er} Septembre 1937-Ard. 46.816 † au 1^{er} Sept. 1936. Ard. 4.896.
 Consommation locale du 1^{er} Septembre 1938 au 16 Novembre 1938 environ Ard. 260.626(3) à déduire du stock.

Pour les Fèves, Orges, Blés, Lentilles, Maïs et Oignons. la consommation locale n'est connue respectivement que les 31 Mars et 30 Novembre.

FÈVES

ORGES

	Arrivages		EXPORTATIONS			STOCK	Arrivages		Export.
	Saïdi	Béhéra	Angleterre	Continent	TOTAL		Arrivages		
	Ardebs	Ardeb	Ardebs	Ardebs	Ardebs		Ardebs		
Cette semaine	197	73	—	—	—	56.343	749	—	
Même semaine 1937.....	227	525	28	6	34	47.347	105	—	
A partir du 1 ^{er} Avril 1938.....	37.011	13.684	532	820	1.352	—	159.448	22.789	
Même époque 1937.....	34.064	13.989	383	778	1.161	—	409.279	147.703	
Stocks au 1 ^{er} Avril 1938	Ard. 7.000						Ard. 4.000		
Stocks au 1 ^{er} Avril 1937	Ard. 455						Ard. 21.613		

BLÉS

LENTILLES

MAIS

OIGNONS

	Arrivages			Arriv.		Export.		Arrivages		Export.
	Saïdi	Béhéra	Export.	Arriv.	Export.	Arriv.	Export.	Arrivages		
	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Crs 108 Ok		
Cette semaine	7.167	1.767	—	259	—	405	—	441	—	
Même semaine 1937.....	8.405	2.666	—	266	—	760	—	1.300	32.816	
A partir du 1 ^{er} Avril 1938.....	469.456	334.116	253	41.921	51	49.826	1.385	1.009.192	800.860	
Même époque 1937.....	618.347	290.425	57.078	11.521	129	110.966	67.889	1.029.750	975.301	
Stocks au 1 ^{er} Avril 1938	Ard. 6.500	Ard. 3.500		au 1 ^{er} Déc. 1937	Ard. —		au 1 ^{er} Mars 1938	Crs. —		
Stocks au 1 ^{er} Avril 1937	Ard. 7.075	Ard. 243		au 1 ^{er} Déc. 1936	Ard. —		au 1 ^{er} Mars 1937	Crs. —		

N.B. L'année pour les Blés et les Lentilles commence le 1^{er} Avril, pour les Maïs le 1^{er} Déc. pour les Oignons le 1^{er} Mars

REVUE DE MARCHÉ DE GROS

Le 25 novembre 1938.

Les marchés dirigeants demeurent généralement stables, sauf en ce qui concerne les bourses des céréales dont les prix ont enregistré un léger recul.

Notre place demeure ferme, avec des prix satisfaisants.

FARINES ET BLES

La cote à Chicago termine à 62 5/8 cents contre 64 cents; celle de Liverpool clôture à sh. 4/5 contre sh. 4/6 1/8.

La récolte de l'Argentine progresse dans des conditions favorables et si des gelées ne font pas leur apparition pendant les deux prochaines semaines, tout danger sera écarté. Des pluies bienfaisantes sont tombées en Australie où les estimations vont maintenant jusqu'à 150 millions de bushels contre 130 millions il y a quelque temps.

Démentant certaines rumeurs qui circulaient dernièrement en Grande-Bretagne, M. Wilcox, vice-président de la Federal Surplus Commodities Corporation, a déclaré à la presse que le gouvernement des Etats-Unis n'avait pas l'intention de pratiquer du dumping sur l'excédent de ses stocks de blé. Le principal objectif de sa visite à Londres est une enquête sur la situation du marché.

Il a le droit de vendre du blé et il a déjà fait des affaires à Londres, mais les contrats seraient exécutés par voies normale. Le gouvernement des Etats-Unis désire coopérer avec le marché, afin de vendre du blé à des prix raisonnables pour les consommateurs, et assurant en même temps une marge de bénéfice aux agriculteurs. A plusieurs reprises, les Etats-Unis ont proposé un accord mondial sur le blé; à d'autres pays maintenant de prendre des initiatives.

Les Etats-Unis seraient bien placés pour le dumping; ils pourraient vendre cette année le blé à 10 cents le boisseau. Les exportations des Etats-Unis ne constituent qu'une infime partie de leur production, alors qu'au Canada et en Australie, une baisse excessive des prix porterait un grave préjudice aux finances publiques.

La Grande-Bretagne a acheté récemment du blé en Roumanie au prix de 40 cents, alors que le blé américain du Pacifique vaut 67 cents à Liverpool. Pour le moment, le prix roumain est devenu mondial et c'est un prix ruineux pour le producteur.

Les prix locaux de la farine étrangère sont demeurés généralement inchangés, sauf en ce qui concerne la farine australienne non dédouanée

Brilliant Brand qui cote Lst. 7.3/9 contre Lst. 7 6/3. La Charkieh City vaut toujours Lst. 7.-/-. Les autres marques valent Lst. 6.15/2.

La marchandise dédouanée cote Lst. 6.15/- plus des droits de douane de P.T. 1310

La farine américaine non dédouanée cote Lst. 12.10/- pour le Gold Medal et Lst. 12.12/6 pour le Northern King. La marchandise dédouanée vaut toujours P.T. 176 et 178 respectivement pour les deux qualités.

Le stock de farines dans les Bonded d'Alexandrie est de 19.320 sacs contre 18.877 sacs de la semaine dernière. Celui de Port-Saïd est de 56.290 sacs contre 57.627 sacs.

Ici, nous avons eu encore une semaine d'accalmie, mais aussi de grande fermeté et il est assez caractéristique que la modicité de la demande de farines et les bas prix du riz, dont le mélange avec le blé est toléré, n'ont eu aucun effet sur ce marché. On croyait que l'apparition de la récolte de maïs aurait provoqué quelque détente dans les prix du blé, mais il n'en fut rien et la tendance reste orientée vers la hausse. Les arrivages très réduits de cette semaine ont, sans doute, contribué à faire hausser les prix, mais il n'en

demeure pas moins que le Hindi Saïdi moyen a été poussé aussi haut que P.T. 170 l'ardeb, avec une récolte de blé que le Gouvernement estime comme pouvant suffire amplement aux besoins de la consommation.

La minoterie est intervenue dans le marché par des achats plutôt limités, mais il n'a pas été difficile d'absorber tout le blé offert. Il y a eu en tout pendant toute la semaine 8.782 ardebs dont 2.238 ardebs de blé béhéri et 6.544 ardebs de blé Saïdi.

Les minoteries, du moins les plus importantes, possèdent encore des stocks de blé et de farine, mais il est certain qu'avec la tactique suivie par les détenteurs de l'intérieur, le manque de blé sur notre marché ne tardera pas à se faire sentir.

Les derniers cours pratiqués pour le blé moyen de 22 1/2 kirats sont les suivants, Hindi Saïdi P.T. 166-169, Baladi Saïdi P.T. 157-159, Hindi Béhéri P.T. 161-164 et Baladi Béhéri blanc P.T. 152-154 l'ardeb de 150 kilos.

SUCRES

Les marchés sucriers demeurent fermes. La cote à New-York clôture à 208 cents contre 207. La cote à Londres termine à sh. 5/9 3/4.

BANQUE MISR

SOCIÉTÉ ANONYME ÉGYPTIENNE

Siège Social : Au Caire, Rue Emad-El-Dine

Succursales : A Alexandrie, Rue de Stamboul

AGENCES et BRANCHES

Mousky (Caire) et Rod el Farag (Caire), Mansourah, Tantah, Méhalla Kébir, Beaha, Mit Ghamr, Chébine El Kom, Zagazig, Fayoum, Béni-Souef, Maghagha, Béni Mazar, Minia, Bébza, El Fachn, Daïrout; Mallawi, Assiout.

LA BANQUE MISR FAIT TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

Tous les prix de vente de sucre de Java à destination de l'est de Suez ont été à nouveau relevés de 10 cents. D'autre part, il est annoncé que des possibilités d'exportation s'offriront peut-être à destination de la Finlande et des pays scandinaves.

Pendant la semaine écoulée, il a été vendu plus de 100.000 tonnes de sucre par la Nivas.

D'après le «Javabode», le Gouvernement indo-néerlandais fixerait avant le 1er janvier prochain la production de 1940 à 1.475.000 t. contre 1.550.000 en 1939 et 1.400.000 en 1938. Mais, d'après les milieux renseignés hollandais, cette information serait inexacte.

La récolte de betteraves en Europe est estimée à 7.017.000 tonnes contre 7.174.585 de l'année passée.

Chez nous la semaine s'est signalée par la forte reprise du sucre disponible pour le transit, attribuable aux cotations en hausse de Java et aux bons achats de la Syrie et de la Palestine. En dépit d'un stock d'environ 5.000 tonnes, l'offre de marchandise prompte est cependant limitée, car une faible partie seulement de ce sucre est libre, ce qui explique l'attitude ferme des vendeurs. Après avoir accepté jusqu'à Lst. 6 16/3 la tonne franco Bonded Port-Said les détenteurs demandent Lst. 6 15/-. La hausse depuis la semaine dernière est de Lst. 0 7/6 par tonne.

Java a relevé ses cotations à Lst. 6 11/16—6 3/4 la tonne cif Port-Said, probablement sur des achats du Japon, auxquels on s'attendait, mais aussi par suite de la diminution de ses stocks. Quelques centaines de tonnes furent traitées sur notre place, au cours de cette semaine, pour expédition novembre. Et c'est encore avec des revendeurs qui a fallu traiter, puisque le Trust de Java n'est pas vendeur pour le moment. Ceci n'est pas étonnant, car le sucre anglais qui est le meilleur marché après le Java, ne vaut pas moins de Lst. 8 1/4 la tonne.

Très bonne demande de sucre égyptien pour la consommation à cause des fêtes du Bairam. Les prix sont stationnaires à P.T. 240 le sac de 80 ocques pour les tablettes. Ces prix s'entendent pour les ventes au détail.

RIZ

La semaine qui vient de finir s'est signalée par la fermeté des prix, non seulement du riz disponible mais aussi des livraisons éloignées. Au début de la saison et avec une récolte des plus réussies, on se serait attendu à une tendance plus facile de ce marché. Plusieurs facteurs ont, cependant, concouru pour modifier une situation qui ne semblait pas très encourageante. Les acheteurs de l'étranger se sont montrés beaucoup mieux disposés qu'on ne l'espérait et un bon chiffre d'affaires fut traité en

riz glacé et cargo. Il faut dire que les premières ventes ont été effectuées aux plus bas prix. Vient ensuite le mélange du riz dans la farine de blé, rendu nécessaire par suite de la hausse exagérée de ce dernier produit. Il faut citer aussi l'augmentation de la consommation de riz à cause de son bas prix.

Le riz glacé disponible et pour livraison en décembre vaut P.T. 91 le sac de 100 kilos, le mamsouh P.T. 84 et le cargo P.T. 78 le sac. Le glacé pour livraison janvier/février/mars est traité à P.T. 87-88 le sac. La demande de riz pour l'exportation a été assez satisfaisante.

Le riz de Rangoon disponible, très peu demandé pour le transit, demeure stationnaire à Lst. 8 7/8 la tonne franco Bonded Port-Said. Le chargement novembre/décembre est offert à Lst. 9 la tonne cif Port-Said. L'intérêt du marché pour cet article est très limité.

SACS VIDES

Le marché des sacs a été plus animé, cette semaine, et des plus values assez appréciables ont été enregistrées dans presque toutes les qualités y compris les sacs à coton. Les retraits des Bonded de Port-Said se sont élevés au chiffre assez important de 700 balles environ et le stock n'est plus que de 2.700 balles. La demande a été plus active surtout pour les sacs lbs. 2 1/2 et bls. 3 1/4.

Les sacs à coton sont en reprise de 3/40 et sont traités en dernier lieu à P.T. 4 6/40. Calcutta est stationnaire à 83/-, 84/- sh. les 100 sacs cif Suez.

Les sacs à oignons valent 46 paras avec très peu d'affaires. L'origine les offre à 21/3.

Les prix des autres genres sont les suivants.

Sacs	Charg.	Disp.
2 1/4	42/—	2 20/40
2 1/2	51/—	2 39/40
3 1/4	68/—	3 36/40
5	93/—	5 14/40
5 (extra)	97/—	5 30/40

Le stock à Port-Said est de 2701 balles contre 3150 balles de la semaine dernière.

CONSOMMATION LOCALE DE COTON ET GRAINES DE COTON

Du 1er septembre au 16 novembre il a été consommé à Alexandrie 38.323 cantars de coton et à l'intérieur 76.813, soit un total de 115.136 cantars contre 91.800 cantars la même période de l'année dernière.

Celle de graines de coton atteint 260.626 ardebs contre 201.393 l'année dernière ; le stock à ce jour est de 465.482 ardebs contre 615.671.



BANQUE DE COMMERCE

N. Tépéghiosi & Co.

Société en Commandite par Actions-Fondée en 1920

CAPITAL AUTORISE	L.E. 200.000
CAPITAL VERSE	L.E. 160.000

Siège Social: Le Caire, 147, Rue Emad el Dine
Téléphones : Direction: Nos. 54700 et 55410
Portefeuille, Change No. 41671

Succursale: à Alexandrie, 17, Rue Stamboul
Téléphones: Direction: No. 20932.
Changes, Marchandises, Recouvrements: No. 22370.
Portefeuille, Renseignements, Caisse: No. 28197, Titres, Positions: No. 24637.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE :

Escomptes, Avances sur Valeurs publiques, sur Marchandises et sur Effets; Dépôts à Vue et à Échéance fixe; émission de chèques et Lettres de Crédit sur les principales villes de l'Égypte et de l'Étranger, etc., etc.

Elle possède une branche spéciale pour les opérations de Bourse. Service spécial de Caisse d'Épargne et de coffrets à la disposition du public aux meilleures conditions.

N.B. — Les guichets de la Banque sont ouverts les après-midi même en été.



Avis et Convocations

**SOCIETE ANONYME DE NETTOYAGE
ET PRESSAGE DE COTON, S.A.E.**
Alexandrie

AVIS DE CONVOCATION

15ème Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme de Nettoyage et Pressage de Coton, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le vendredi 25 novembre 1938, à 5 h. de relevée, au Siège Social, No. 1, rue Fouad Ier, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. — Lecture du Rapport du Conseil d'Administration, Rapport des Censeurs et approbation du Bilan au 31 août 1938.

2. — Répartition des Bénéfices de l'Exercice 1937/1938.

3. — Election de trois Administrateurs.

4. — Fixation des Jetons de Présence aux Administrateurs.

5. — Nomination des Censeurs pour l'Exercice 1938/1939 et fixation de leur allocation.

Pour assister à cette Assemblée ou être représentés, Messieurs les Actionnaires auront à déposer les Actions, au moins trois jours avant la réunion, dans une des principales Banques ou au Siège Social.

Le nombre d'Actions déposées par chaque Actionnaire ne devra pas être inférieur à 5 actions (Art. 22 des Statuts).

Alexandrie, le 4 novembre 1938.

Le Conseil d'Administration.

**BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE
EN EGYPTE**

Avis de Convocation

Messieurs les Actionnaires de la Banque Belge et Internationale en Egypte sont convoqués à la neuvième Assemblée Générale Ordinaire de la Société, qui se tiendra au Siège Social, 45, rue Kasr-el-Nil, Le Caire, le 28 novembre 1938, à 16 heures p.m. pour délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

Ordre du Jour :

1.) Lecture et approbation des Rapports du Conseil d'Administration et des Censeurs ;

2.) Approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes pour l'exercice 1937-1938 ;

3.) Décharge à donner aux Administrateurs ;

4.) Elections statutaires ;

5.) Nomination des Censeurs et fixation de leurs émoluments pour l'exercice 1938/1939 ;

6.) Divers.

**ALEXANDRIA PRESSING COMPANY
S.A.E.**

Avis de Convocation

En conformité des articles 22, 25 et suivants des Statuts, Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire aux Bureaux de M. Aly Bey Emine Yéhia à Alexandrie, rue Nébi Daniel No. 1 le mardi 29 novembre 1938, à 4 h. 30 de relevée, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1.) Examen du bilan de l'exercice 1937/1938 ; lecture du rapport du Conseil d'Administration et de celui des Censeurs ; examen et approbation des comptes.

2.) Décharge à donner au Conseil de sa gestion pour l'Exercice écoulé.

3.) Election d'Administrateurs.

4.) Election des Censeurs pour l'Exercice 1938/1939 et fixation de leurs émoluments.

Tout actionnaire possédant au moins cinq actions pourra prendre part à cette assemblée en déposant ses actions au siège social ou dans une des Banques d'Alexandrie ou du Caire. Cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, contre récépissé et une carte d'admission nominative.

Alexandrie, le 8 novembre 1938.

Le Président du Conseil
d'Administration

Aly Emine Yéhia.

CARNET DE L'ACTIONNAIRE

ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES

Mardi 29 novembre 1938

The Electricity & Ice Supply Cy. — Ass. Gén. Extr. au Siège de la Société, 12 rue Sidi Metwalli, Alexandrie à 4 h. 15 p.m.

Lundi 5 décembre 1938

Société Orientale de Publicité. — Ass. Gén. Extr. au Siège de la Société, 9, rue Rolo, Alexandrie, à 11 h. 30 a.m.

ASSEMBLEES ORDINAIRES

Lundi 28 novembre 1938

Banque Belge et Internationale en Egypte. — Ass. Gén. Ord. au Siège

de la Société, 45, rue Kasr-el-Nil, Le Caire, à 4 h. p.m.

Egyptian Motor Transport Cy. — Ass. Gén. Ord. aux bureaux de The Choremi Benachi Cotton Cy., 7, rue Fouad Ier, Alexandrie, à 4 h. 30 p.m.

Mardi 29 novembre 1938

Alexandria Pressing Cy. — Ass. Gén. Ord. aux bureaux de la Société, 1 rue Nébi Daniel, Alexandrie, à 4 h. 30 p.m.

Mercredi 30 novembre 1938

The Kafr-el-Zayat Coton Cy. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, à Kharmous, à Alexandrie, à 5 heures p.m.

The Gabbari Storage Cy. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 1, rue Toussoun pacha, Alexandrie, à 11 h. a.m.

Vendredi 2 décembre 1938

Filature Nationale d'Egypte. — Ass. Gén. Ord. aux bureaux de The Alexandria Commercial Cy., 9, rue Rolo, Alexandrie, à 4 h. 30 p.m.

« Ganz » S.A.E. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 1 rue Seraya Dokki, Le Caire, à 11 h. a.m.

Lundi 5 décembre 1938

Rosetta & Alexandria Rice Mills Cy. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 164, Promenade de la Reine Nazli, Alexandrie, à 4 h. 30 p.m.

PROCÈS en COURS

8 DECEMBRE 1938

Land Bank of Egypt. — Déb. dev. la Cour d'Appel (2ème Ch.) sur appel de G. Moraitinis et Th. Andrinou du jugement en date du 14 mai 1938 relatif au service des oblig. 4 1/2% en francs français, fixant à P.T. 705 les mille francs.

12 JANVIER 1938

Cie. Universelle du Canal Maritime de Suez. — Déb. dev. la Cour d'Appel (2ème Ch.) sur appel du Crédit Alexandrin, contre jugement déclarant que le service des obligations devait être fait sur la base de l'or.

14 JANVIER 1938

Soc. Gén. des Sucrieries et de la Raffinerie d'Egypte. — Déb. du Trib. Comm. du Caire sur act. int. par M. Marco J. Harari tend. à faire dire que les parts de fond de ladite Soc. doivent participer aux 45% de toutes activités nouvelles créées par les fonds prélevés sur les bénéf. depuis le concordat jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.